

## Préambule

### Le rapport de présentation

L'article L. 151-4 du Code de l'Urbanisme précise que le « rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.

*Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.*

*Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.*

*Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités. »*

Le présent rapport de présentation comprend plusieurs parties, ayant pour objectif de :

- rappeler le contexte de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- rappeler le contexte législatif et réglementaire supra-communal.
- présenter les éléments de diagnostic (démographie, habitat, fonctionnement urbain, déplacements, économie et agriculture, histoire, géographie, état initial de l'environnement).
- expliquer les choix retenus dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et leur traduction réglementaire.
- expliquer les incidences des orientations du PLU sur l'environnement, ainsi que les mesures de préservation et de mise en valeur.

### La procédure d'élaboration d'un PLU

Le PLU est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la commune.

Les services de l'État sont associés à l'élaboration du PLU. Cette association peut s'effectuer à l'initiative du Maire ou à la demande du Préfet.

Le Conseil Régional, le Conseil Départemental, les établissements publics chargés du SCoT, de l'organisation des transports urbains, du PLH, les chambres consulaires (de Commerce et d'Industrie, des Métiers, d'Agriculture) sont également associés à l'élaboration.

Les établissements publics voisins, les communes voisines, les associations d'usagers agréées par la Préfecture et celles agréées pour la protection de l'environnement peuvent être consultés, à leur demande.

Le Préfet est chargé de porter à la connaissance du Maire les dispositions particulières applicables au territoire communal, notamment les Servitudes d'Utilité Publique (SUP), ainsi que les projets d'intérêt général et les opérations d'intérêt national s'ils existent. Il fournit également les études techniques dont dispose l'État en matière de prévention des risques et de protection de l'environnement (tel qu'un Plan de Prévention du Risque « inondation » ou « technologique » par exemple), ainsi que, au cours de l'élaboration, tout élément nouveau utile à la mise en forme du document.

La délibération prescrivant l'élaboration du PLU précise les modalités de la concertation du public. La concertation se déroule pendant toute la phase d'élaboration du projet.

Un débat au sein du Conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) doit se tenir au plus tard 2 mois avant l'arrêt du projet.

Le projet arrêté est soumis pour avis pendant 3 mois aux personnes publiques associées ainsi qu'à celles qui ont demandé à être consultées.

Le projet arrêté, accompagné des avis des personnes publiques associées, est soumis à enquête publique durant un mois minimum.

Le PLU est ensuite approuvé par délibération du conseil municipal et tenu à la disposition du public à la mairie.

### Le contenu du PLU

Le contenu du PLU est fixé par le code de l'urbanisme. Il comprend obligatoirement :

- un rapport de présentation.
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
- un règlement (graphique et littéral).
- des annexes.

Il comporte des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager.

Le PLU et son PADD constituent un cadre de référence aux différentes actions d'aménagement et d'urbanisme engagées par la collectivité.

Les règles (zonages et règlement) doivent servir un projet de territoire, exprimé dans le PADD sur la base des éléments de diagnostic du rapport de présentation.

### Les effets du PLU

Sauf si la commune est couverte par un SCoT approuvé<sup>1</sup>, la délibération d'approbation du PLU devient exécutoire un mois suivant sa transmission au Préfet si celui-ci n'a pas demandé d'apporter des modifications au document et si les autres formalités (affichage en mairie et mention dans un journal) ont été effectuées.

Le règlement et ses documents graphiques sont opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux, constructions, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, pour la création de lotissements et l'ouverture des installations classées appartenant aux catégories déterminées dans le plan.

Ces travaux ou opérations doivent en outre être compatibles, avec les orientations d'aménagement et de programmation et avec leurs documents graphiques.

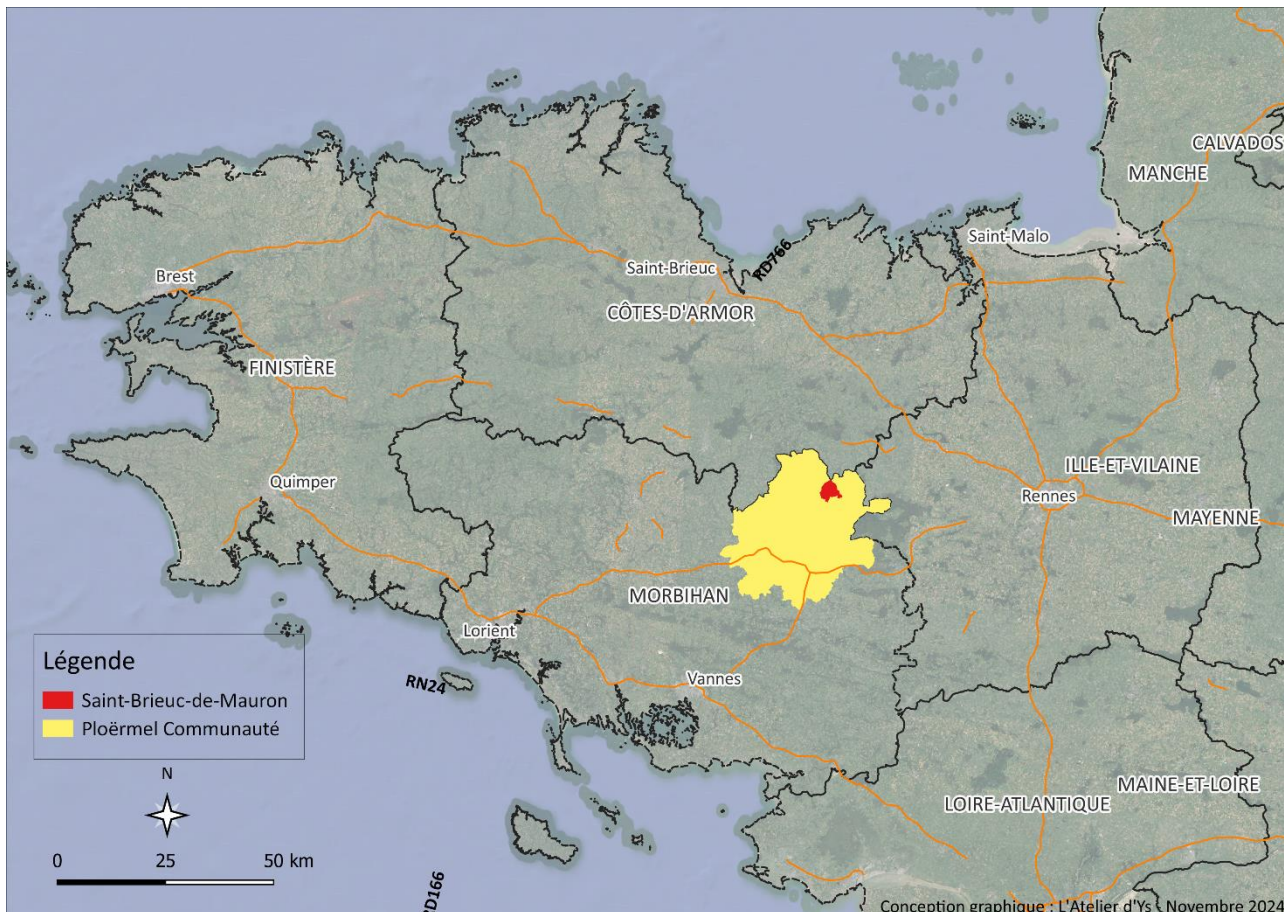
---

<sup>1</sup> Auquel cas la date exécutoire est la dernière des dates suivantes :

- date de réception en (sous-)préfecture de la délibération et des dossiers au titre du contrôle de légalité.
- 1er jour de l'affichage en mairie.
- date de parution du journal dans lequel mention a été faite de l'affichage de la délibération.

## Présentation de la commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON

SAINT-BRIEUC-DE-MAURON se situe au nord-est du département du Morbihan, dans la région Bretagne.



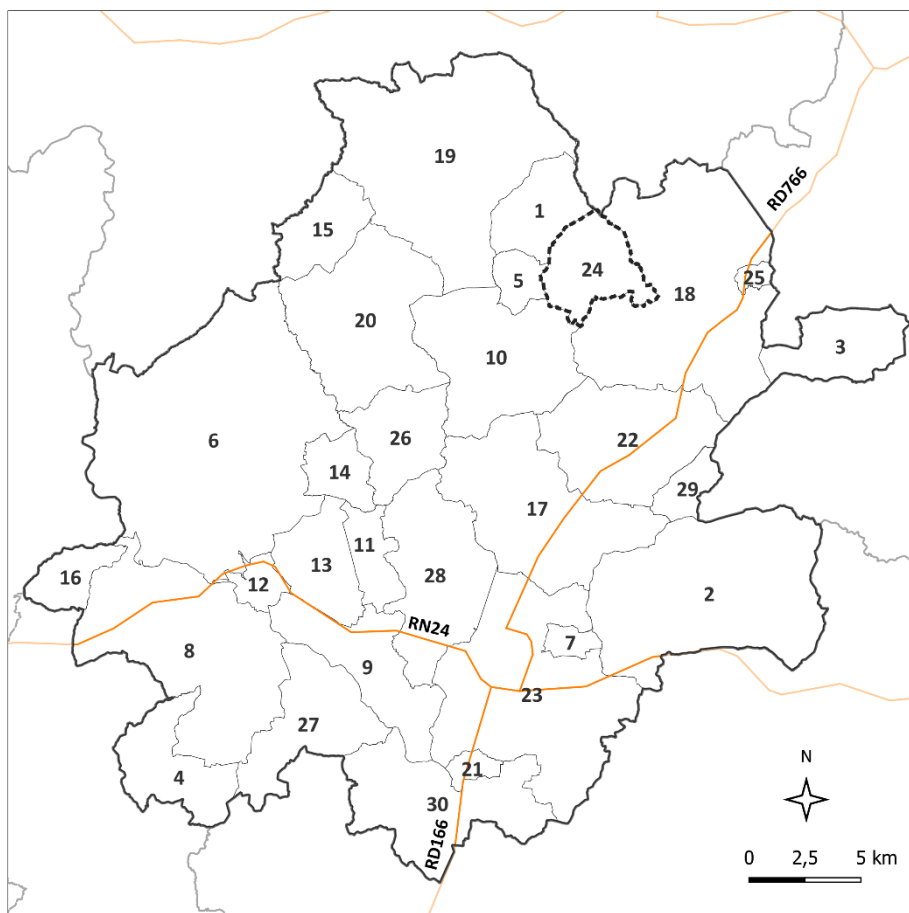
Localisé à une soixantaine de kilomètres au nord-est de Vannes, le territoire communal s'étend sur 1 490 hectares. Sa population municipale est de 297 habitants et habitantes en 2021.

Les communes limitrophes de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON sont :

- Évriguet à l'ouest
- Brignac au nord-ouest
- Illifaut au nord
- Mauron à l'est et au sud-est
- Guilliers au sud-ouest.

**SAINT-BRIEUC-DE-MAURON fait partie de Ploërmel Communauté**, établissement public de coopération intercommunale regroupant 30 communes pour un total d'environ 42 000 habitants.

### PLOËRMEL COMMUNAUTÉ



- |                     |                          |
|---------------------|--------------------------|
| 1 BRIGNAC           | 11 HELLEAN               |
| 2 CAMPENEAC         | 12 JOSSELIN              |
| 3 CONCORET          | 13 LA CROIX-HELLEAN      |
| 4 CRUGUEL           | 14 LA GREE-SAINT-LAURENT |
| 5 EVRIGUET          | 15 LA TRINITE-PORHOËT    |
| 6 FORGES DE LANOUÉE | 16 LANTILLAC             |
| 7 GOURHEL           | 17 LOYAT                 |
| 8 GUEGON            | 18 MAURON                |
| 9 GUILLAC           | 19 MENEAC                |
| 10 GUILLIERS        | 20 MOHON                 |

**Légende**

- Saint-Brieuc-de-Mauron
- Ploërmel Communauté
- Limites communales
- Liaison principale

Source : INSEE (données 2021)

Conception graphique : L'Atelier d'Ys - Novembre 2024

Administrativement, SAINT-BRIEUC-DE-MAURON est rattachée à l'arrondissement de Pontivy.

Le bourg de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON se trouve à une altitude d'environ 93 mètres NGF, tandis que le point culminant de la commune s'élève à 113 mètres.

---

# CHAPITRE 1

## DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

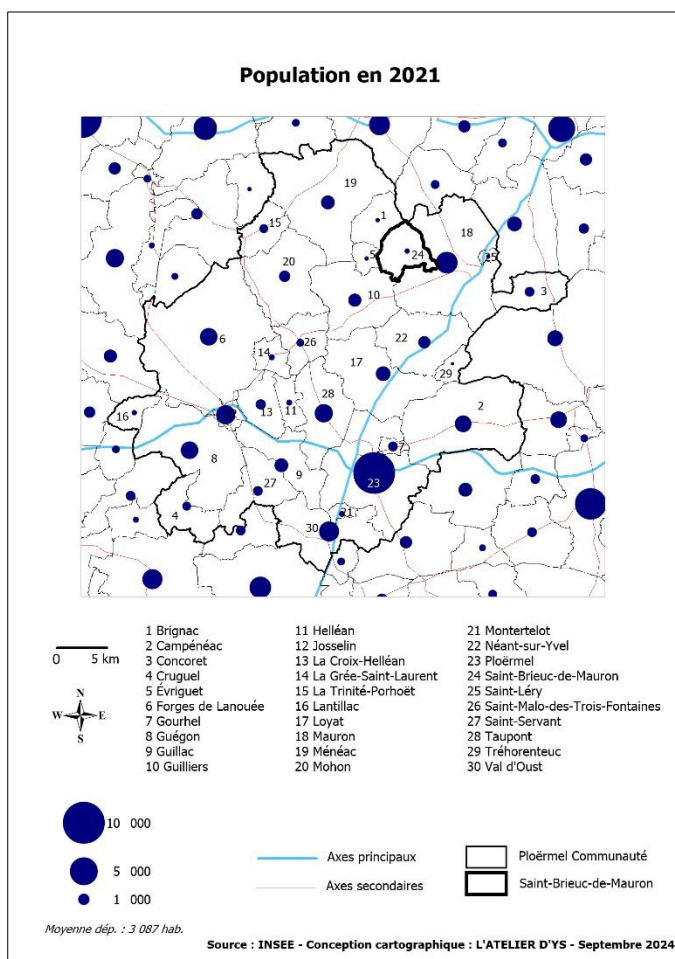
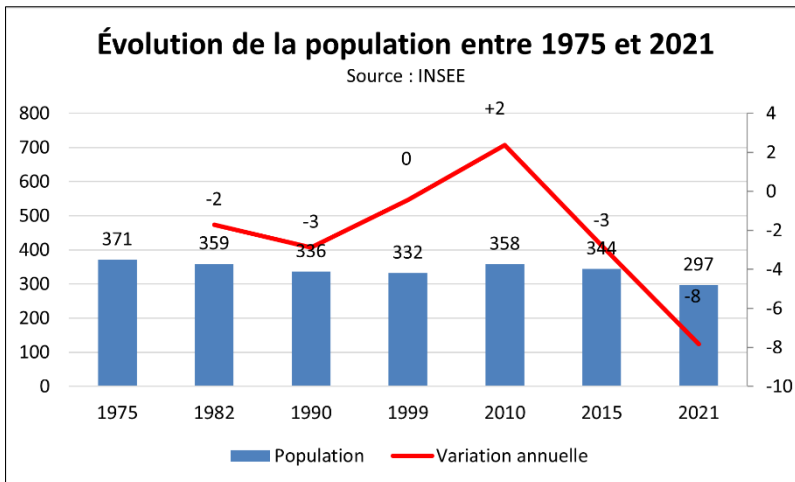
---

# 1. L'évolution démographique

## 1.1 Une population en baisse quasi-constante...

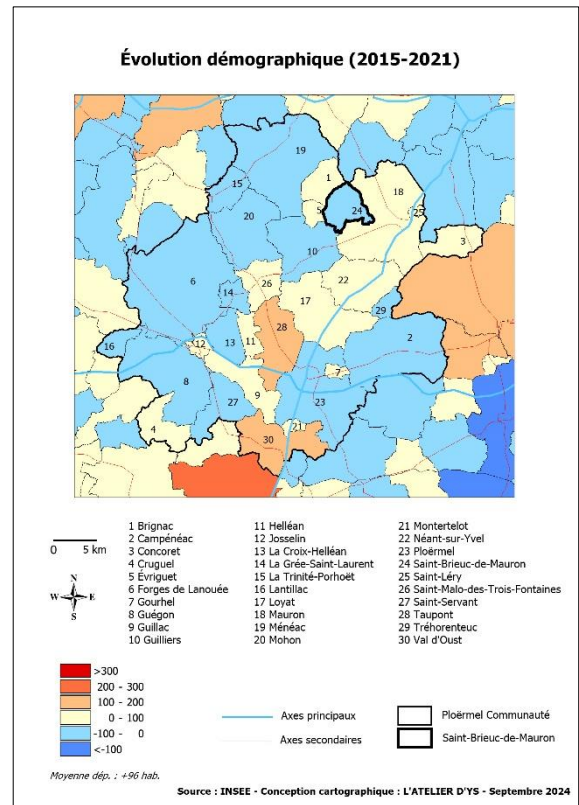
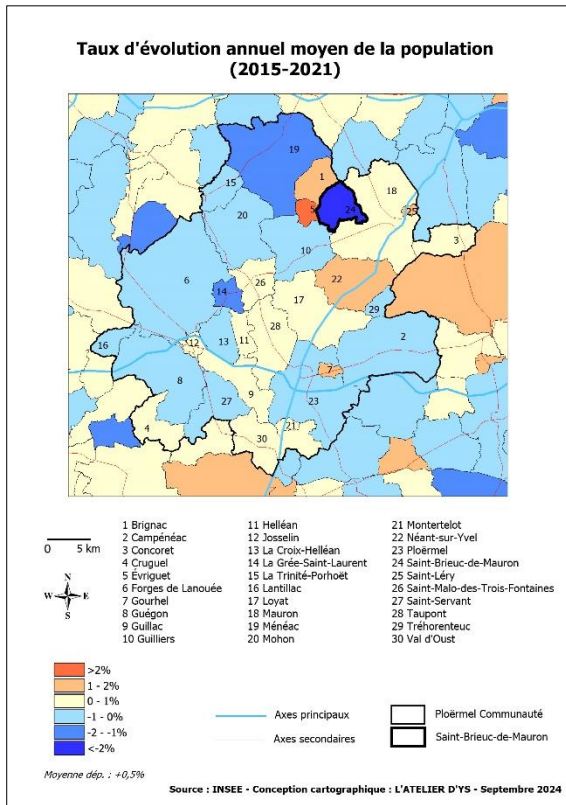
Excepté entre 1999 et 2010 où elle a légèrement augmenté, la population de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON n'a cessé de baisser depuis 1975, à des rythmes variés :

- Une baisse modérée entre 1975 et 1990, puis entre 2010 et 2015 ;
- Une quasi-stagnation entre 1990 et 1999 ;
- Une forte diminution entre 2015 et 2021.



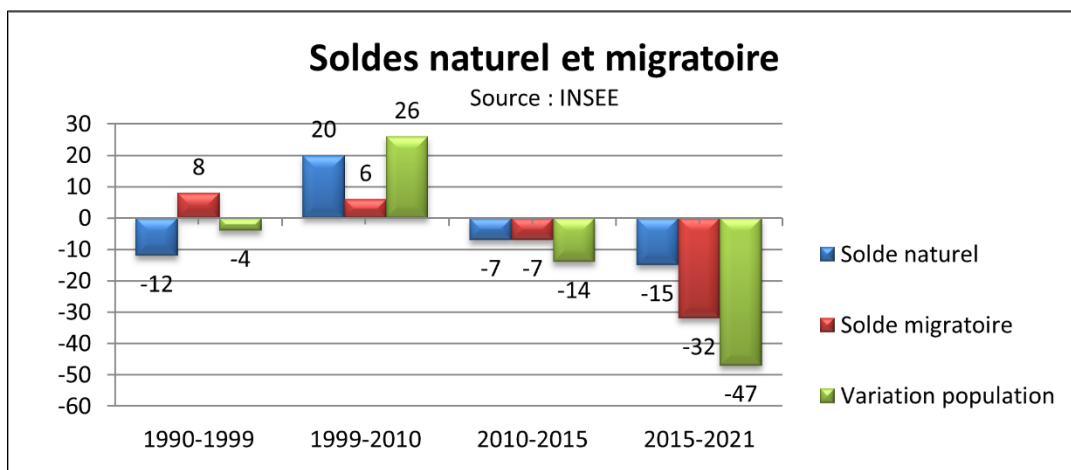
Avec **297 habitants** en 2021, BRIEUC-DE-MAURON constitue la 6<sup>e</sup> commune la moins peuplée de la Communauté de Communes.

Comme 13 autres communes de la Communauté de Communes, SAINT-BRIEUC-DE-MAURON a perdu des habitants entre 2015 et 2021. Et, preuve d'un phénomène marqué, le **taux d'évolution annuel moyen de la population briochine est de -2,4 % sur la dernière période intercensitaire.**



## 1.2 ... en raison d'un déficit des soldes naturel et migratoire

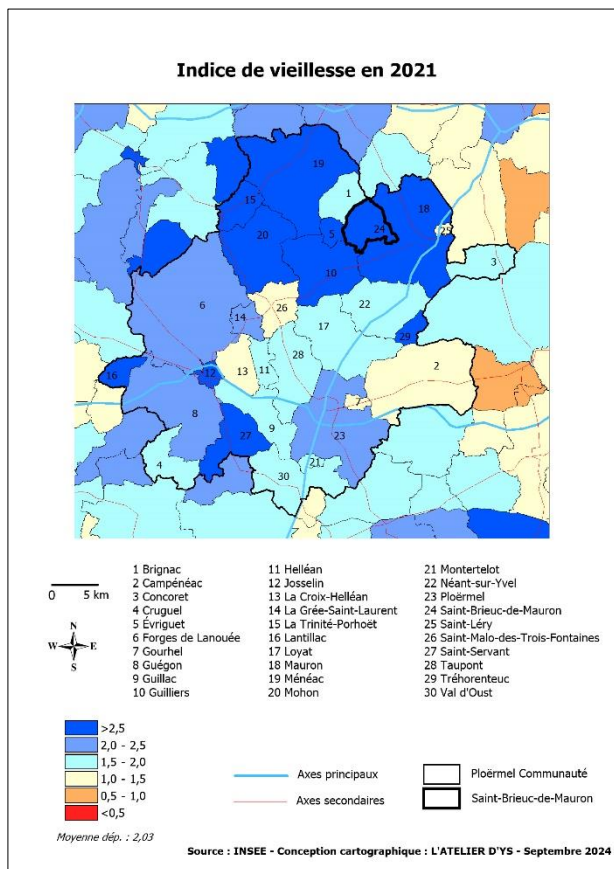
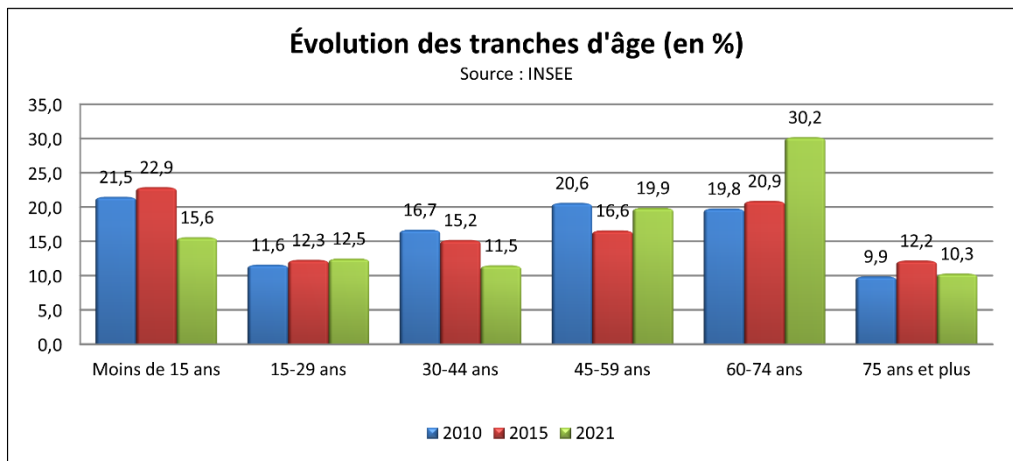
Entre 1990 et 2010, c'est le solde naturel (différence naissances-décès) qui contribue le plus à orienter l'évolution démographique de la commune : lorsqu'il est négatif, la population diminue ; lorsqu'il est positif, la population augmente. **À partir de 2010, le solde naturel et le solde migratoire (différence arrivées-départs) sont tous les deux négatifs** : il y a plus de décès que de naissances et plus de départs que d'arrivées à SAINT-BRIEUC-DE-MAURON. Entre 2015 et 2021, c'est le solde migratoire qui contribue le plus à la chute démographique.



### 1.3 Un vieillissement de la population

La population de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON vieillit : en 2021, les moins de 45 ans ne représentent plus que 39,6 % de la population, contre 50,4 % en 2015 et 49,8 % des habitants en 2010.

C'est la part des moins de 15 ans qui a le plus diminué, et la part des 60-74 ans qui a le plus augmenté depuis 2010.



SAINT-BRIEUC-DE-MAURON affiche un **indice de vieillesse parmi les plus élevés de l'EPCI (2,59)**, supérieur à la moyenne intercommunale (2,04).

À l'échelle de l'EPCI, on remarque des indices de vieillesse<sup>2</sup> variables, allant de 1,13 pour Saint-Malo-des-Trois-Fontaines à 3,38 pour La Trinité-Porhoët.

<sup>2</sup> Indice de vieillesse : ratio de personnes de 60 ans et plus sur le nombre de personnes de moins de 15 ans.



## 1.4 Le desserrement des ménages

Le nombre de ménages<sup>3</sup> recensés en 2021 s'élève à 135 contre 145 en 2015.

La taille moyenne des ménages briochins a largement diminué entre 1975 et 2021, passant de 2,73 à **2,12 personnes par logement**.

Ce phénomène de desserrement des ménages s'explique par la proportion de plus en plus importante des personnes seules (célibataires, divorces, personnes âgées seules, etc.) et des foyers monoparentaux.

### SYNTHÈSE

La population de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON diminue à un rythme soutenu, tandis que les populations intercommunale et départementale augmentent légèrement. Le taux d'évolution annuel moyen (-2,4 %) est cependant à relativiser au regard du faible nombre d'habitants à SAINT-BRIEUC-DE-MAURON.

On assiste à un vieillissement de la population briochine, avec un indice de vieillesse bien supérieur à celui de Ploërmel Communauté et du Morbihan. Si la part des plus de 60 ans est nettement supérieure à SAINT-BRIEUC-DE-MAURON, celle des moins de 15 ans reste comparable à celle de l'intercommunalité et du département.

On recense une proportion moins élevée de ménages composés d'une seule personne sur la commune que sur le reste du département.

#### Quelques chiffres clés

	Commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON	Ploërmel Communauté	Département du Morbihan
Taux d'évolution annuel moyen de la population (2015-2021)	-2,4 %	+0,1 %	+0,5 %
Indice de vieillesse en 2021	2,59	2,04	2,03
Part des moins de 15 ans en 2021	15,6 %	16,3 %	16,1 %
Part des ménages d'une personne en 2021	34,1 %	36,8 %	39,2 %

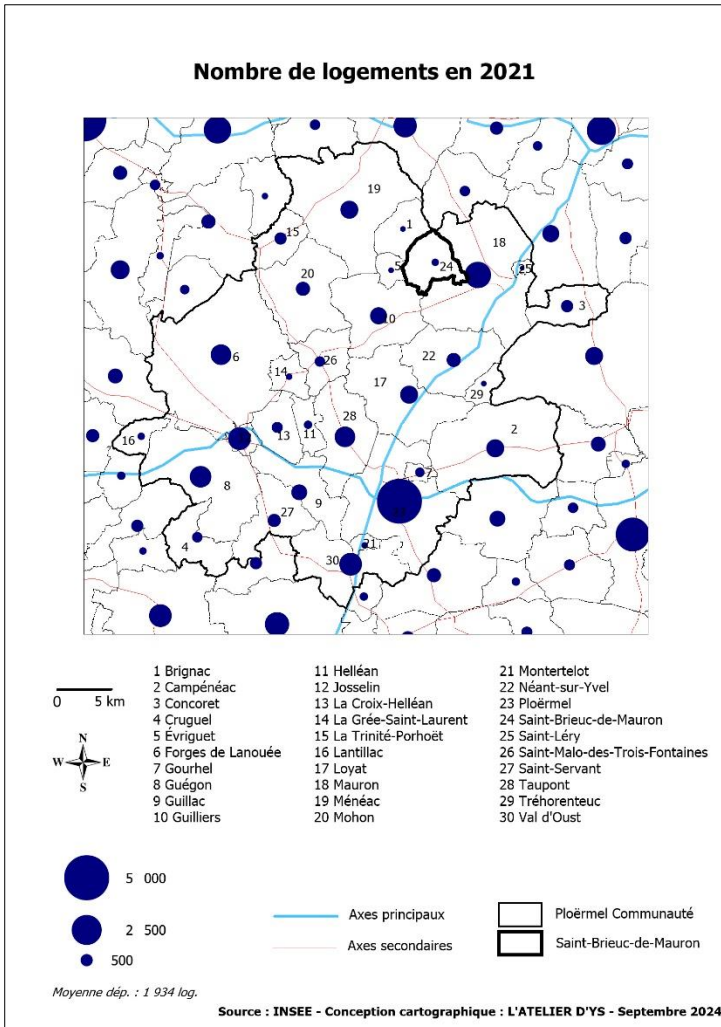
#### Enjeux

- Favoriser le renouvellement de population jeune pour assurer la pérennité de l'école.
- Conforter l'hébergement des personnes âgées qui recherchent l'accessibilité des commerces et services de proximité.

<sup>3</sup> Un ménage, au sens du recensement, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne.

## 2. L'habitat

### 2.1 Composition du parc de logements

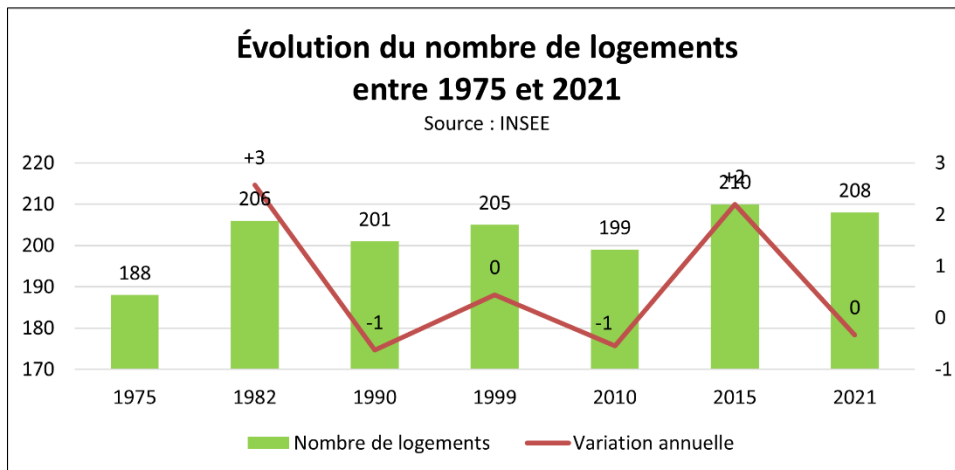


En 2021, SAINT-BRIEUC-DE-MAURON compte **208 logements, dont 140 résidences principales.**

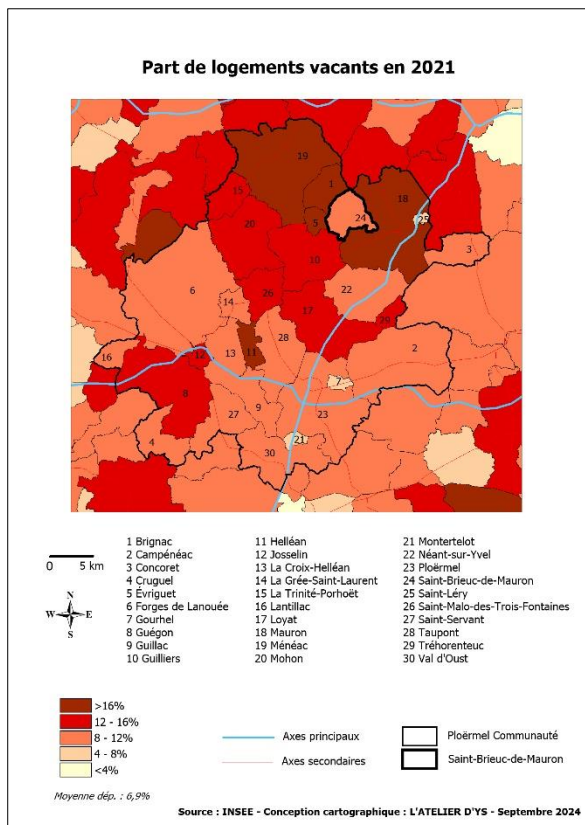
Parmi ces 208 logements, on dénombre **204 maisons, soit 98 % du parc.** La maison individuelle, mitoyenne ou non, est donc le mode d'habitation largement majoritaire sur la commune. Le développement de l'habitat sous forme pavillonnaire, s'il répond à la demande des acquéreurs, participe néanmoins à une banalisation des paysages urbains et est synonyme de forte consommation foncière.

Entre 1975 et 2021, le nombre de logements a augmenté de 10 %. Le parc s'est enrichi de 20 nouvelles habitations, soit **une augmentation moyenne d'un peu moins d'un logement tous les deux ans.**

On remarque que la hausse du nombre de logements a été variable selon les périodes.



La part des résidences secondaires est importante puisqu'elle représente 21,2 % des logements.



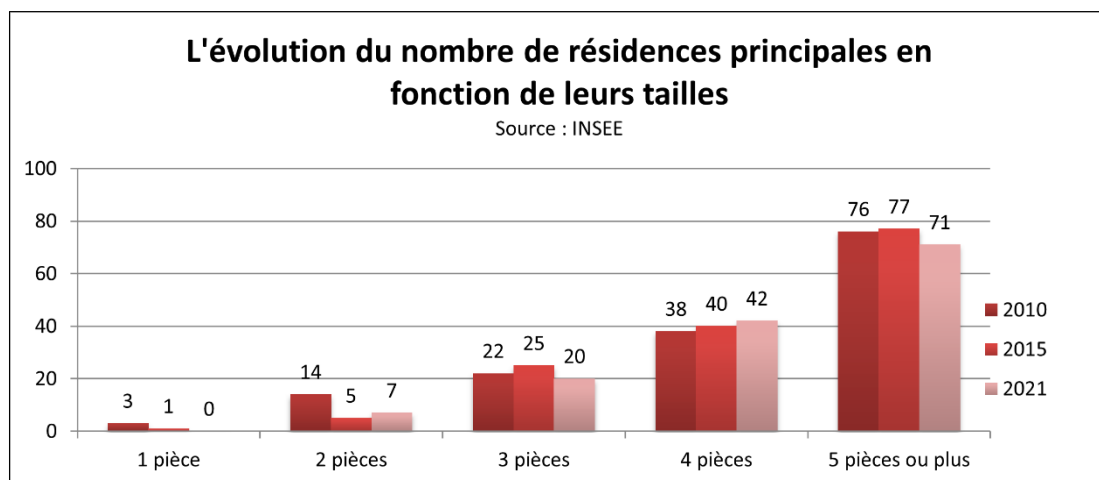
Le taux de logements vacants, lui, a presque doublé depuis 2010, et est largement supérieur à la moyenne départementale (11,5 % contre 6,9 %).

Il concerne 24 logements.

Les facteurs de la vacance peuvent être de plusieurs natures : rotation normale des locataires, problème de succession, soucis structurels qui occasionnent de lourds travaux, faiblesse de la demande (inadaptation du marché, crise économique...).

## 2.2 Une faible variété de logements

Le parc de logements varie peu. En effet, le nombre de très grands logements (au moins 5 pièces), nettement majoritaire à SAINT-BRIEUC-DE-MAURON, diminue peu, tandis que le nombre de T1, T2, et T3, déjà très faible, est en baisse.



En 2021, en moyenne, une résidence principale brioichine comporte 4,8 pièces, contre 4,4 au niveau départemental.

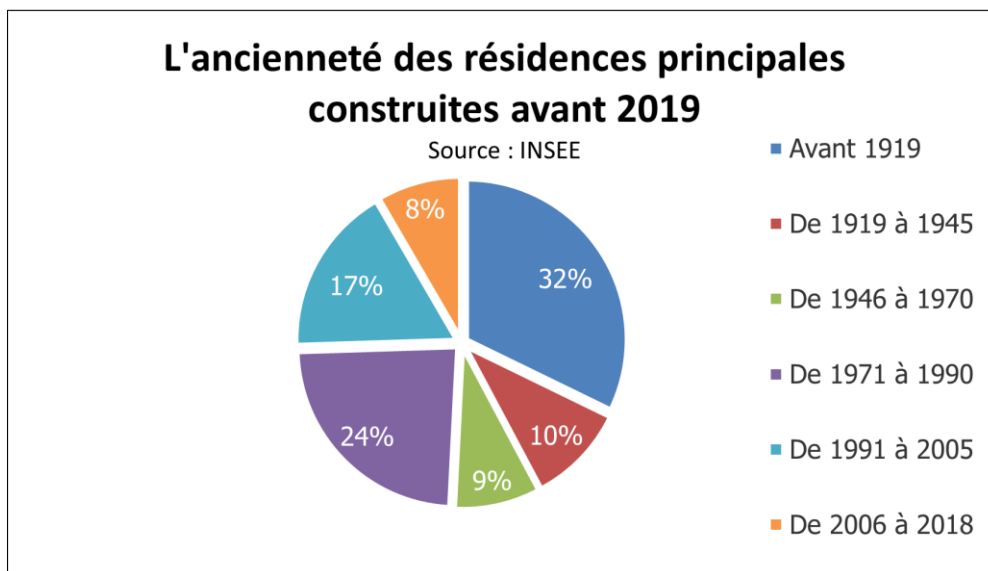
Pour rappel, construire uniquement des grands logements peut entraîner, à terme, **un risque d'inadéquation entre l'offre et la demande de logements** allant à l'encontre de deux phénomènes :

- le desserrement des ménages ;
- le parcours résidentiel, qui consiste à accompagner les habitants tout au long de leur vie en leur proposant des logements adaptés à leur situation (revenus), aux évolutions de la famille (naissance, départ d'un « grand enfant », décès...) et en fonction de leur âge (logement adapté à une moindre mobilité), en facilitant les mutations au sein du parc de logements.

## 2.3 Un parc de logements ancien

Le parc de logements de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON est assez ancien. En effet, les résidences principales d'avant-guerre représentent 42 % des logements.

Les résidences principales construites depuis 1991 représentent environ un quart des logements.

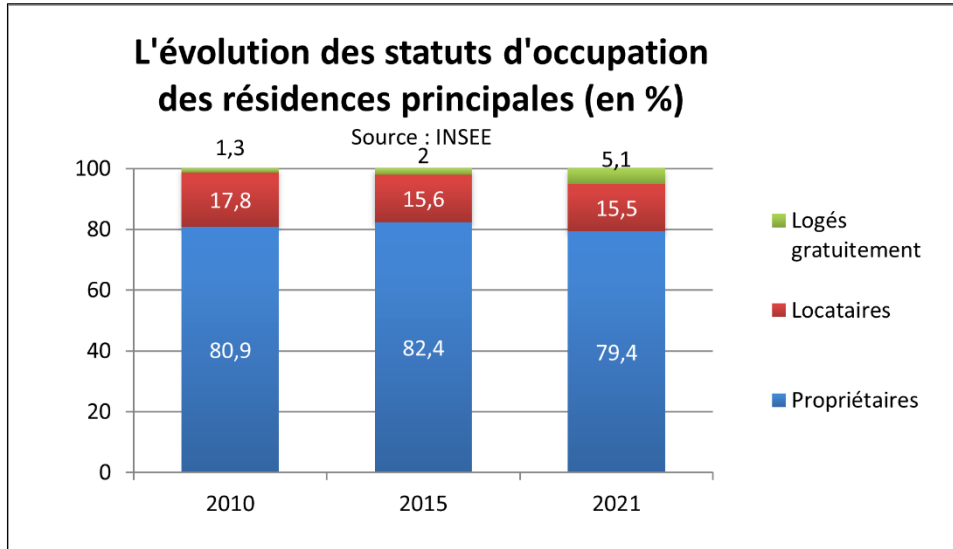


En termes de confort, on dénombre, en 2021, 10 résidences principales (sur 140) ne disposant pas de salle de bain avec baignoire ou douche.

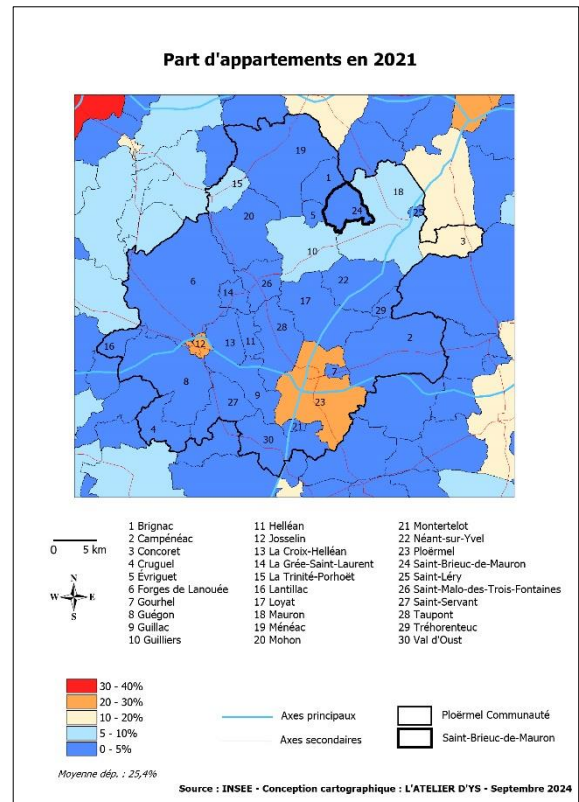
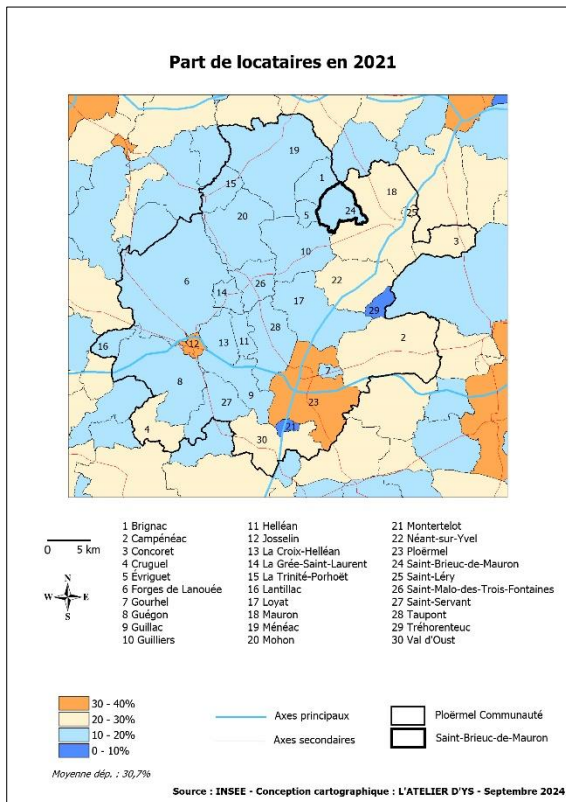
## 2.4 Une proportion de locataires en baisse

La part de résidences principales occupées par des propriétaires est globalement stable et représente désormais 79,4 %.

En revanche, la part des locataires diminue et représente désormais à peine plus de 15 % des ménages.

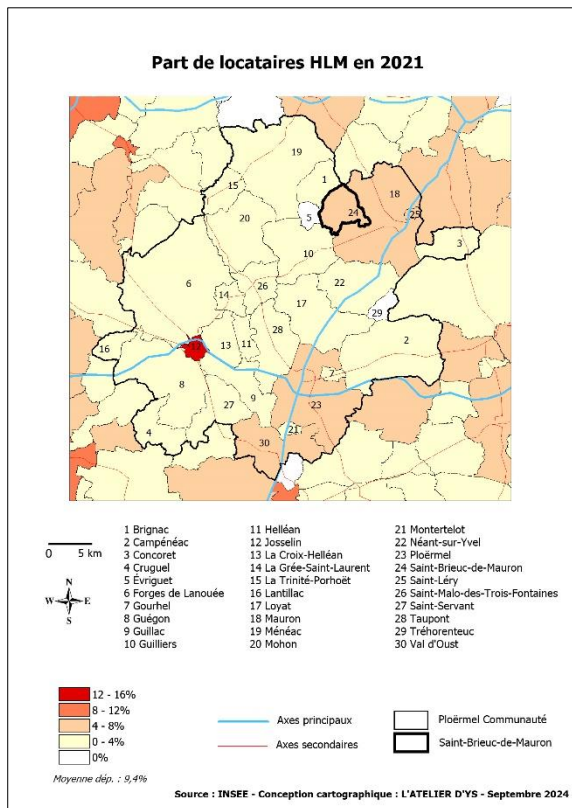


Ce taux de locataires de 15,5 % est sensiblement inférieur à la moyenne de la Communauté de Communes (23,5%). Ceci peut s'expliquer en partie par le faible taux d'appartements sur la commune (4,5 %).



Soulignons que le maintien d'un taux de logements locatifs significatif sur une commune est garant d'un dynamisme démographique, car il permet d'accueillir de jeunes ménages.

## 2.5 Le parc locatif social



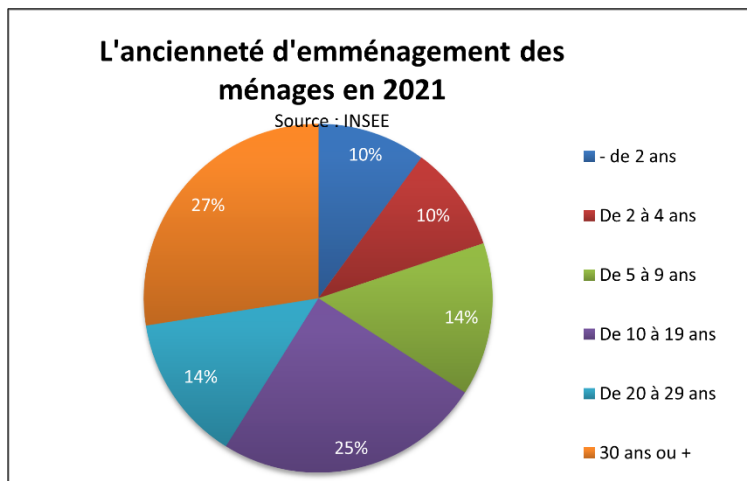
Globalement, à l'échelle de l'intercommunalité, la part de résidences principales occupées par des locataires de logements HLM est de 4,6 %.

SAINT-BRIEUC-DE-MAURON possède un taux légèrement inférieur (4,3 %).

On dénombre **6 logements sociaux**<sup>4</sup> sur la commune en 2021, répartis dans deux secteurs :

- 4 à la résidence du Verger ;
- 2 rue de la Quintaine.

## 2.6 L'ancienneté d'emménagement



En 2021, l'ancienneté moyenne d'emménagement est de 21 ans à SAINT-BRIEUC-DE-MAURON.

La proportion des ménages dans leur logement depuis au moins 30 ans est de 27,5 %.

<sup>4</sup> Les logements sociaux regroupent :

- les logements appartenant à des organismes HLM (Habitation à loyer modéré) ou à d'autres bailleurs de logements sociaux (par exemple, logements détenus par les sociétés immobilières d'économie mixte- SEM) et qui sont soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer.
- les logements en dehors du champ des organismes de HLM mais pratiquant un loyer HLM.

## SYNTHÈSE

Entre 2015 et 2021, le nombre de logements a légèrement diminué sur la commune, alors qu'il a augmenté à l'échelle de l'intercommunalité et à celle du département.

La proportion de logements vacants est élevée, similaire à celle de Ploërmel Communauté, mais nettement supérieure à celle du Morbihan.

Quant au statut d'occupation des ménages, on remarque que la part de locataires se situe nettement en-dessous de la moyenne intercommunale et de la moyenne départementale.

### Quelques chiffres-clés

	Commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON	Ploërmel Communauté	Département du Morbihan
Taux d'évolution annuel moyen du nombre de logements (2015-2021)	-0,16 %	+0,5 %	+1,0 %
Part de logements vacants en 2021	11,5 %	11,6 %	6,9 %
Taille moyenne des résidences principales en 2021	4,8	4,6	4,4
Part de locataires en 2021	15,5 %	23,5%	30,7%

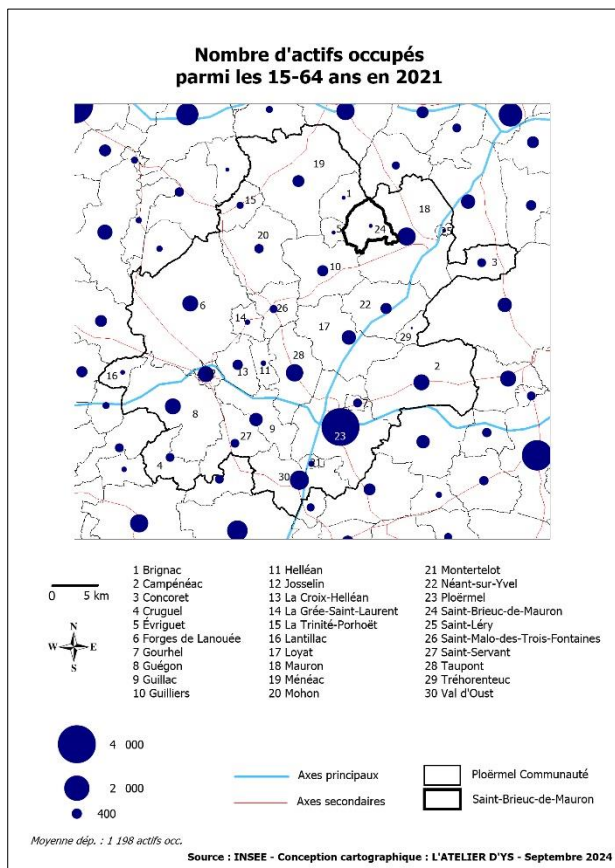
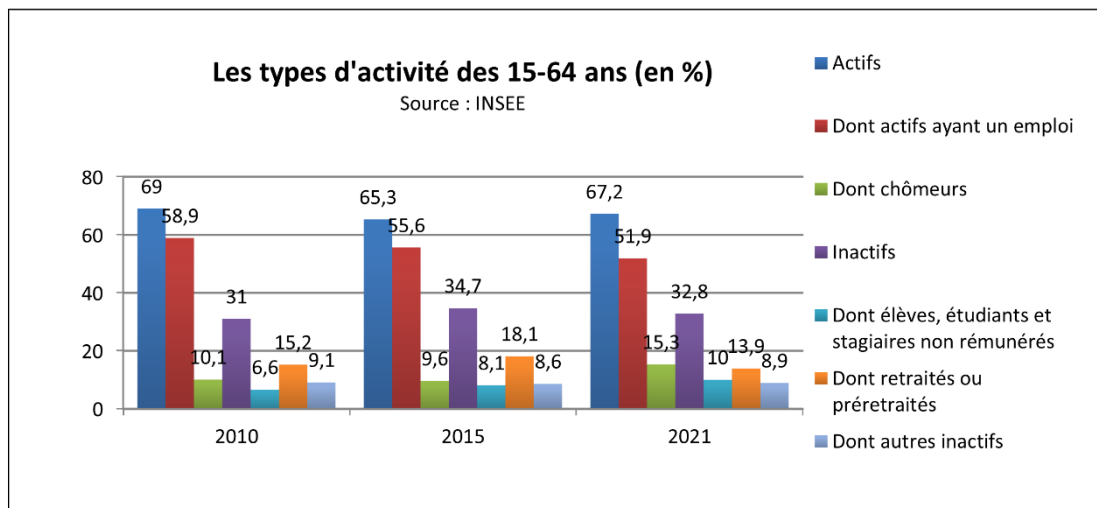
### Enjeux

- Proposer une offre de logements adaptés aux jeunes ménages pour faciliter leur installation à long terme sur la commune.
- Anticiper et accompagner le vieillissement de la population par l'adaptation des logements et le développement de structures spécialisées.
- Diversifier l'offre de logements en proposant, dans les futures opérations, une variété de tailles de logements afin de minimiser les effets de « vagues » générationnelles.
- Prendre en compte les besoins en logements des nouveaux ménages (familles monoparentales, personnes seules, ménages précaires, etc.).
- Privilégier une densification de l'habitat afin de créer une véritable centralité autour du bourg et de réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels.

### 3. La situation socio-économique

#### 3.1 La population active

En 2021, la population active représente 67,2 % des 15-64 ans, un chiffre plutôt stable depuis 2010. Cette proportion est bien inférieure à la moyenne départementale (74,1 %).



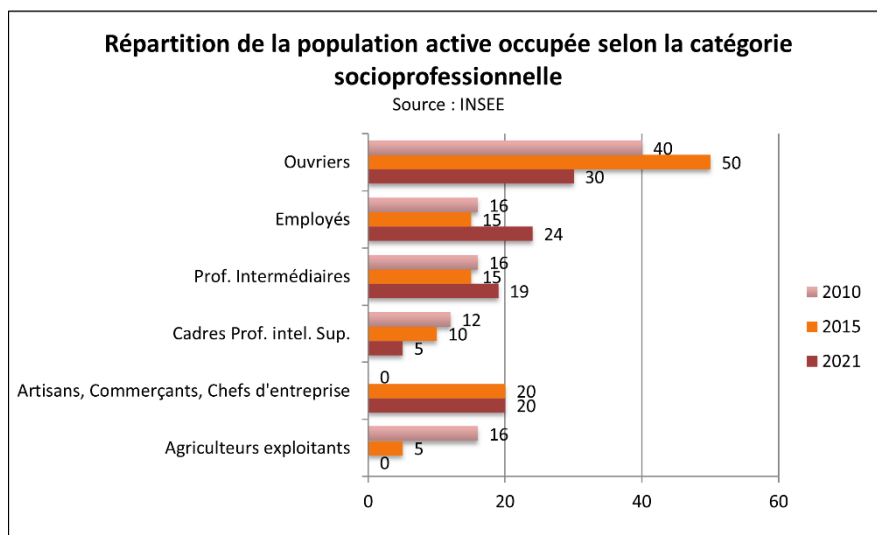
En 2021, SAINT-BRIEUC-DE-MAURON compte 98 actifs occupés parmi ses habitants. Ils étaient 104 en 2015.



Parmi ces 98 actifs ayant un emploi, on remarque **une prédominance de la catégorie « ouvriers »**, qui représente 30 % des actifs occupés.

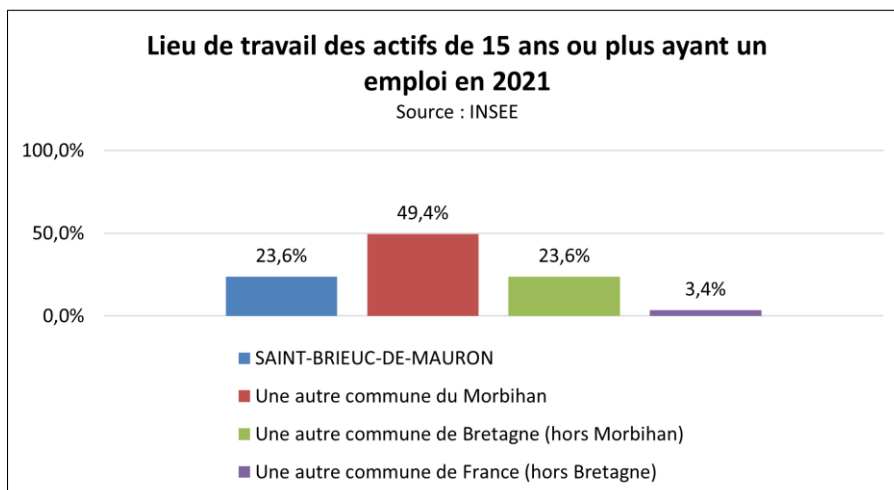
Au niveau des tendances, on observe entre 2010 et 2021 :

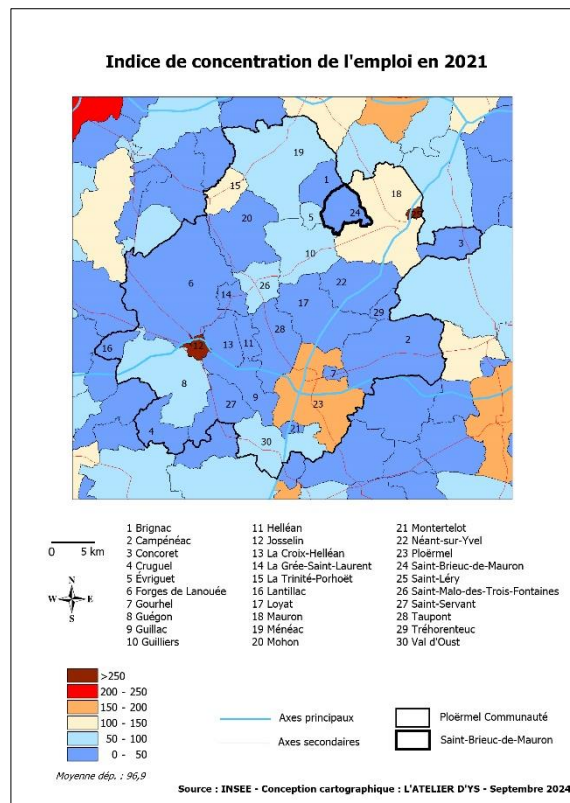
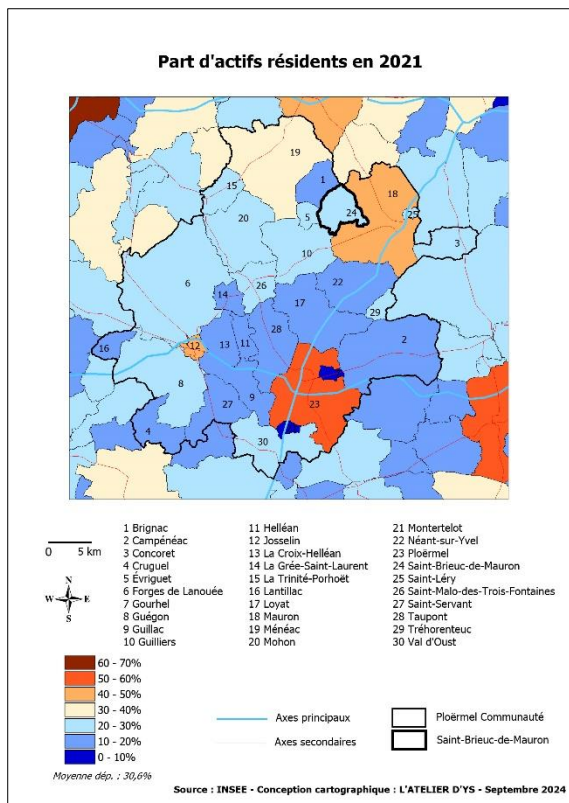
- Une totale disparition des agriculteurs exploitants (-16) ;
- Une apparition des artisans, commerçants et chefs d'entreprise, inexistant en 2010 (+20) ;
- Une diminution du nombre d'ouvriers (-10) et de cadres et professions intellectuelles supérieures (-7) ;
- Une augmentation du nombre d'employés (+8) et de professions intermédiaires (+3).



### 3.2 Une mobilité professionnelle assez élevée

Parmi les actifs ayant un emploi en 2021, **23,6 % travaillent à SAINT-BRIEUC-DE-MAURON**. Bien que le nombre de Briochins travaillant sur la commune soit en baisse en valeur absolue depuis 2015, cette proportion est en augmentation (+1,7 point) du fait d'une baisse plus importante encore du nombre d'actifs ayant un emploi. Les autres actifs occupés travaillent en majorité dans le département.



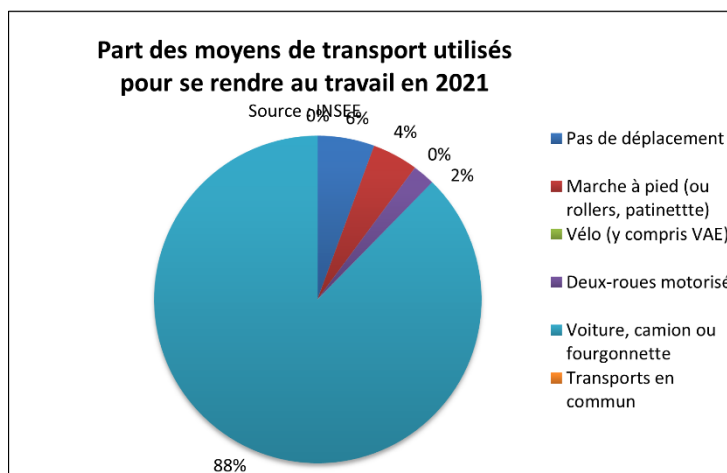


Cette part d'actifs résidents est bien inférieure à la moyenne intercommunale (30,4 %).

En ce qui concerne l'indice de concentration de l'emploi<sup>5</sup>, avec un nombre d'emplois supérieur au nombre de résidents y ayant un emploi, Saint-Léry, Josselin, Ploërmel, Mauron et La Trinité-Porthoët peuvent être qualifiées de pôles d'emplois.

A l'inverse, les autres communes, dont SAINT-BRIEUC-DE-MAURON, peuvent être qualifiées de résidentielles.

À noter que pour aller sur leur lieu de travail, les actifs briochins utilisent dans 88 % des cas une voiture (ou un camion ou une fourgonnette).

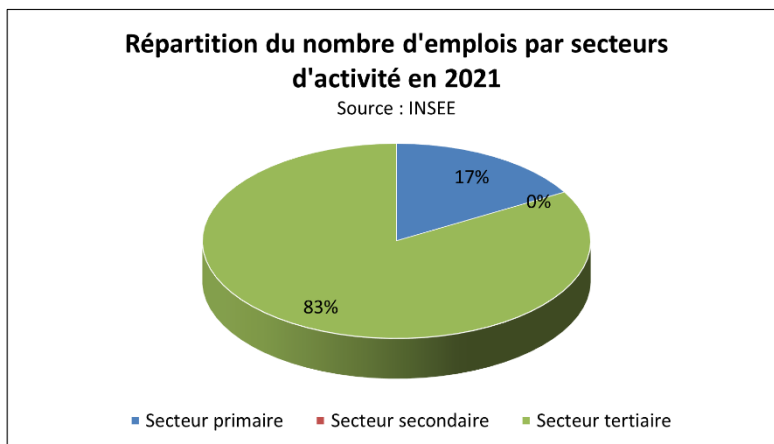


<sup>5</sup> L'indice de concentration de l'emploi ou taux d'attraction de l'emploi désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune.

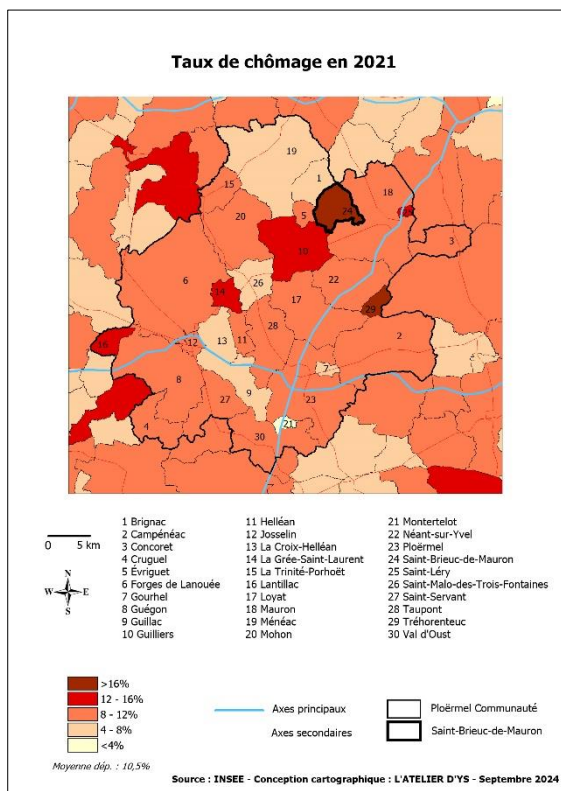
### 3.3 Une nette majorité d'emplois tertiaires

En 2021, sur la commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON, on dénombre 31 emplois. À noter que :

- Le secteur tertiaire (qui regroupe le commerce, les transports, les services divers, l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale) représente 83 % de ces emplois ;
- Le secteur secondaire (qui regroupe l'industrie et la construction) est inexistant à SAINT-BRIEUC-DE-MAURON ;
- Le secteur primaire représente 17 % des emplois de la commune.



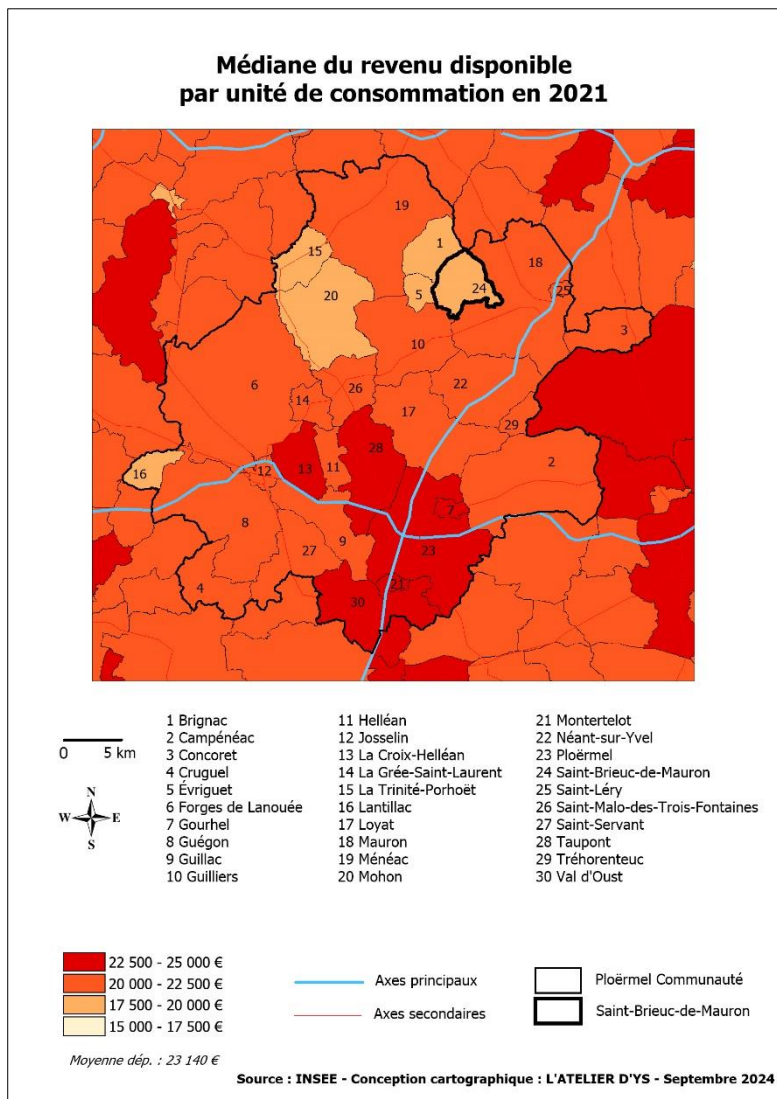
### 3.4 Un taux de chômage très élevé



Le taux de chômage<sup>6</sup> à SAINT-BRIEUC-DE-MAURON a nettement augmenté depuis 2015, passant de 9,6 % à **15,3 %**, un taux désormais bien supérieur à la moyenne départementale (10,5%).

<sup>6</sup> Le taux de chômage au sens du recensement de la population est la proportion du nombre de chômeurs (personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs sauf si elles ont déclaré explicitement ne pas rechercher de travail) dans la population active (la population active comprend les personnes qui déclarent exercer une profession ; aider un membre de la famille dans son travail ; être apprenti, stagiaire rémunéré ; être chômeur à la recherche d'un emploi ; être étudiant ou retraité mais occupant un emploi ou être militaire du contingent).

### 3.5 Des revenus nettement inférieurs à la médiane départementale



Cette structure de la population active implique une médiane du revenu disponible par unité de consommation<sup>7</sup> nettement inférieure à la médiane départementale (18 140 € contre 23 140 €).

<sup>7</sup> Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené au nombre d'unités de consommation (UC) suivant :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage.
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus.
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

### 3.7 Le secteur agricole

#### Données générales

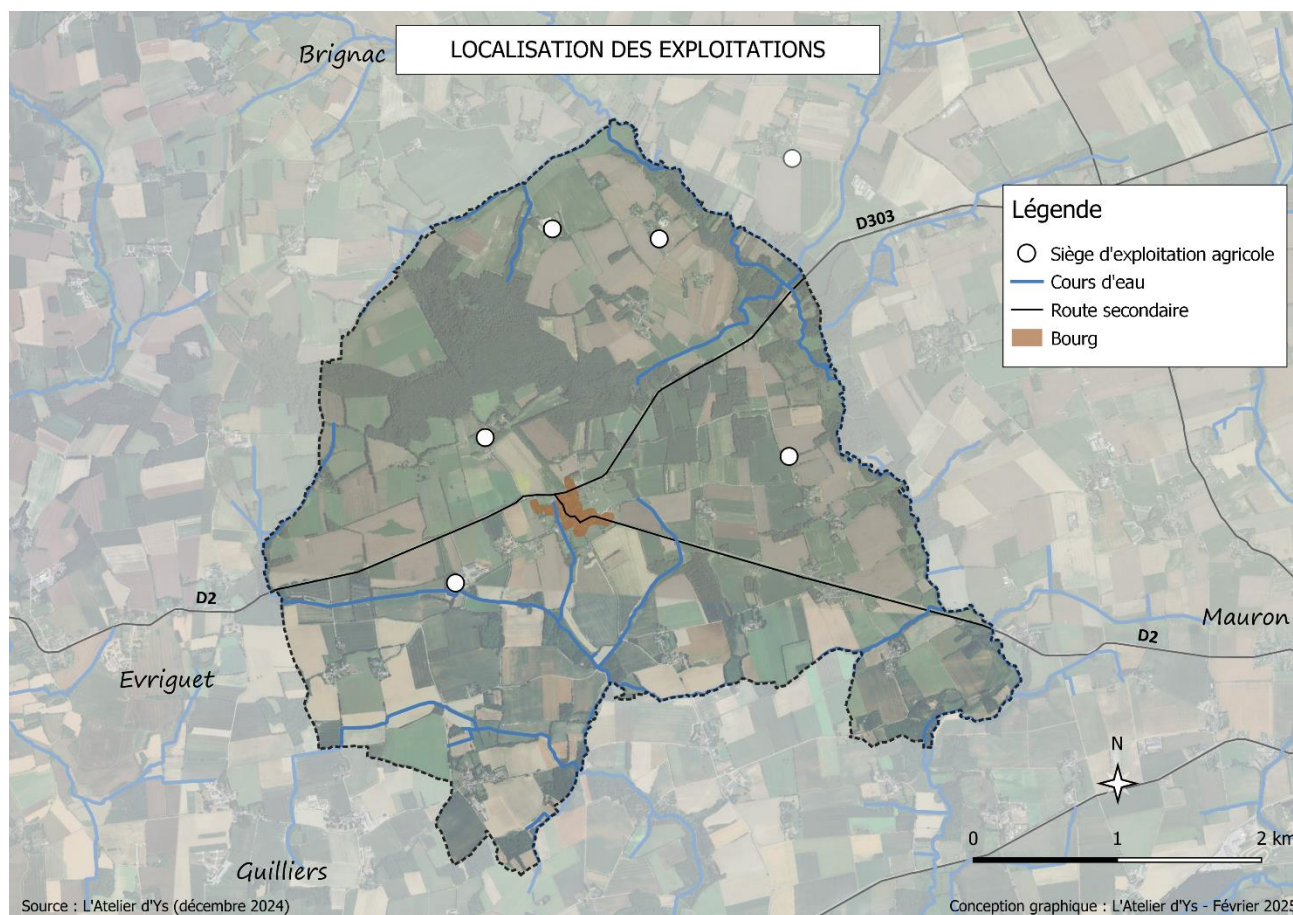
Le Recensement agricole de 2020 relève **8 sièges d'exploitation agricole** à SAINT-BRIEUC-DE-MAURON.

La Mairie a transmis un questionnaire aux 19 exploitations agricoles qu'elle a identifiées comme exerçant sur son territoire. Le questionnaire a été complété, lors d'un rendez-vous individuel ou à distance, pour 7 exploitations agricoles. Le taux de réponse à l'étude étant faible, certaines données du questionnaire ont été complétées sur la base de l'annuaire des entreprises : localisation, structure juridique, nombre et âge des chefs d'exploitation, activité principale.

Parmi les 19 exploitations identifiées, on compte :

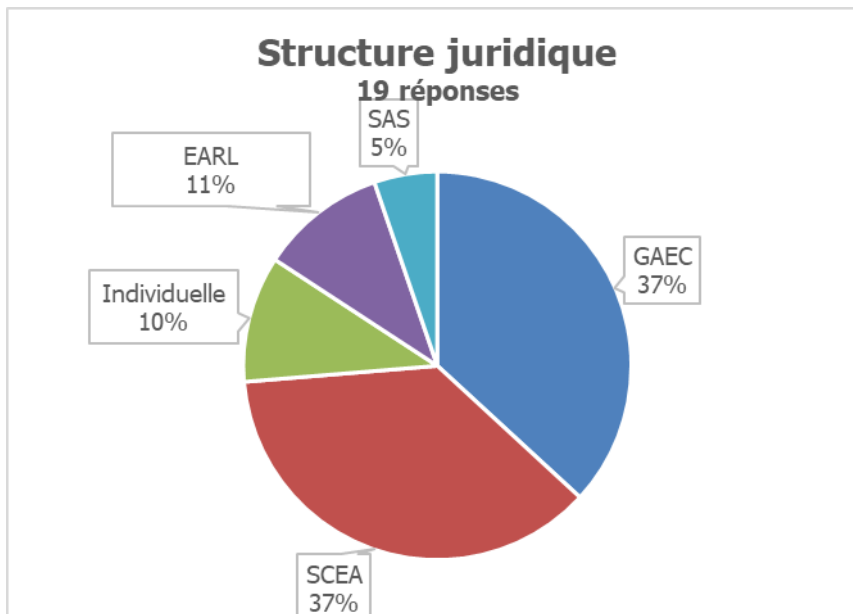
- 36 chefs d'exploitation, soit 1,9 chefs d'exploitation par siège ;
- 5 sièges d'exploitation situés à SAINT-BRIEUC-DE-MAURON.

Hormis pour certaines données, l'analyse ci-dessous concerne les 7 sièges ayant répondu au questionnaire. Le nombre de réponses est précisé pour chaque donnée.



### 3.7.1 Structures juridiques : des exploitants fortement regroupés

Parmi les répondants, on dénombre 7 GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun), 7 SCEA (société civile d'exploitation agricole), 2 exploitations individuelles, 2 EARL (exploitation agricole à responsabilité limitée) et 1 SAS (société par actions simplifiée).

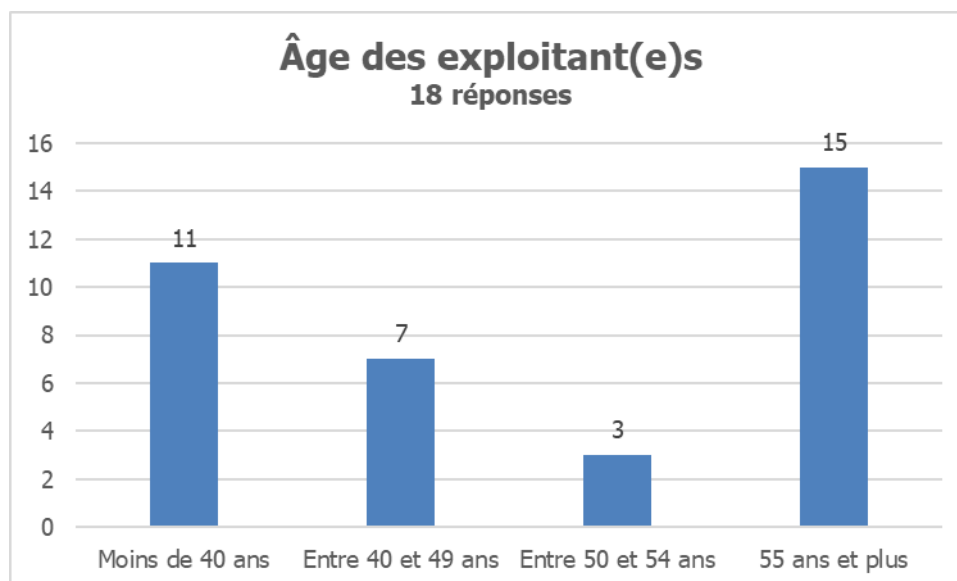


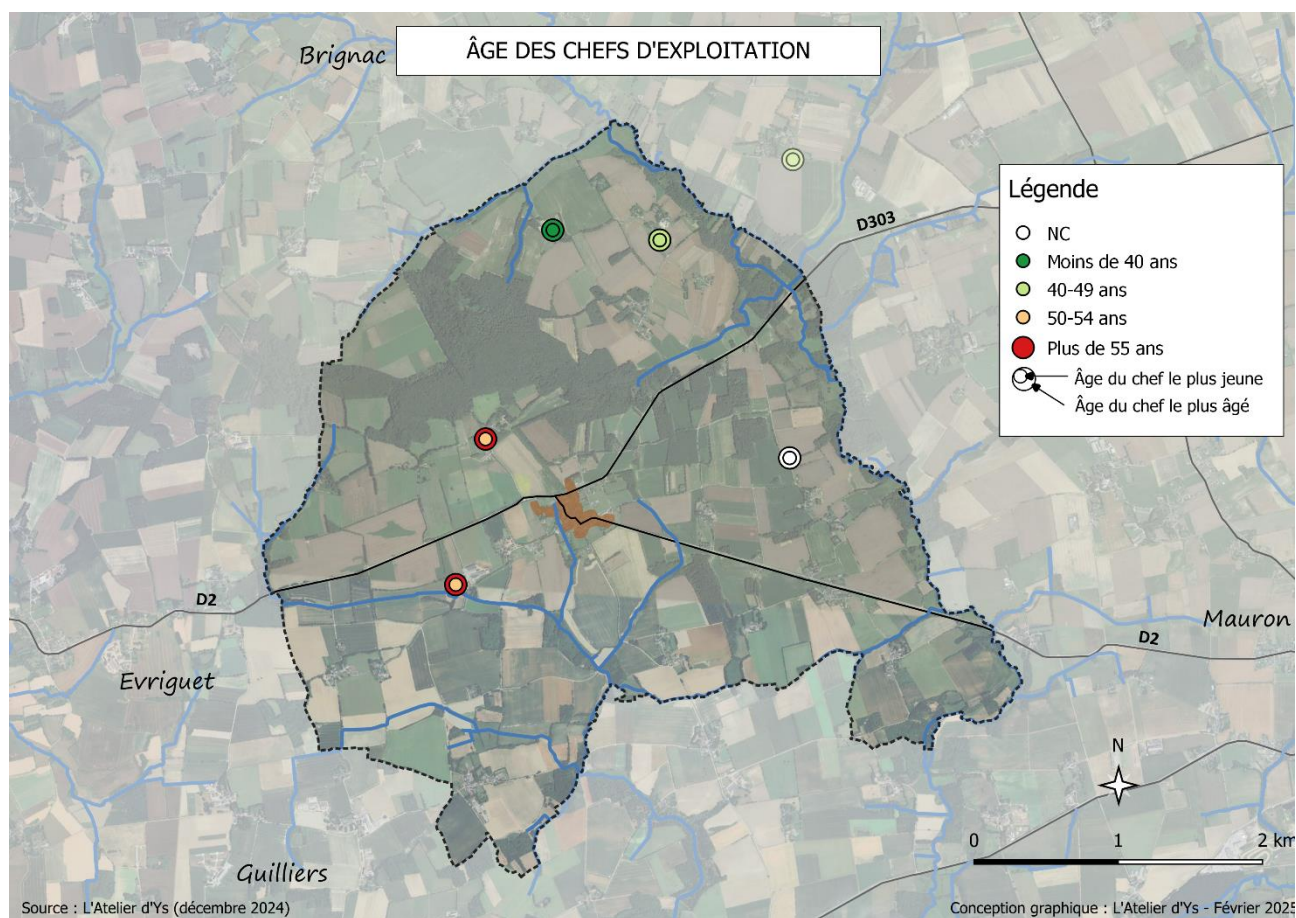
### 3.7.2 Âge des exploitant(e)s : un faible risque de cessation

L'âge moyen des 36 chefs d'exploitation ayant répondu ou pour lesquels l'information est publique, est de **47,5 ans**. 15 ont 55 ans et plus (42 %).

Parmi les 18 exploitations pour lesquelles l'information est disponible, 11 % (2) ne comprennent que des chefs d'exploitation de 55 ans et plus.

La population agricole présente ainsi un faible risque d'arrêter son activité dans la décennie à venir, soit la durée de vie du PLU.

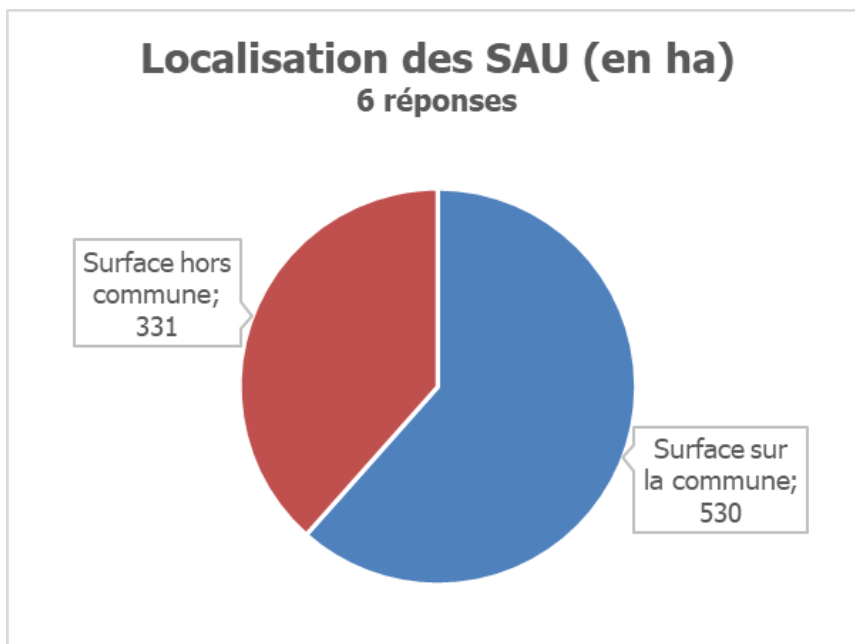




### 3.7.3 Surfaces agricoles : une SAU moyenne élevée

La surface agricole utile<sup>8</sup> (SAU) totale déclarée pour les 6 sièges d'exploitation ayant répondu à cette question est de 861 hectares, dont **62 % des terres sont situées sur la commune**. Ces exploitations dépendent majoritairement du territoire communal.

<sup>8</sup> La SAU est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous verre, jardins familiaux, etc.), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers, etc.).



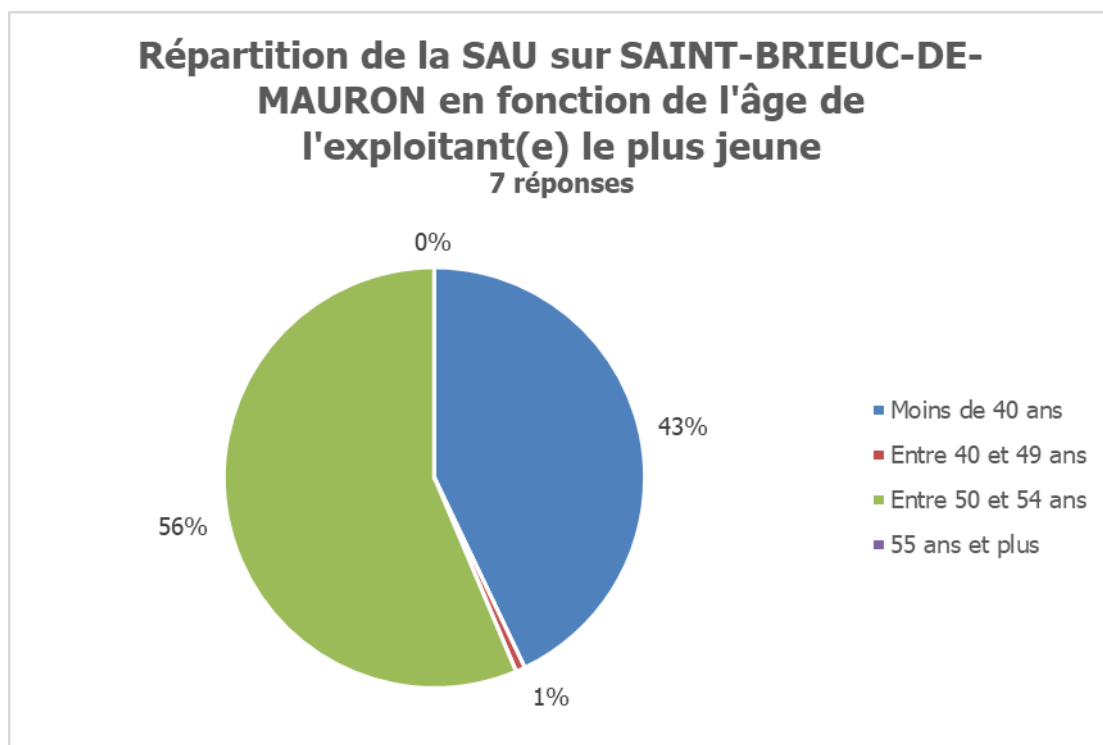
Pour information, au recensement général de 2020, la SAU totale des exploitants de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON était de 623 hectares.

D'après le Recensement agricole de 2020, la superficie moyenne d'une exploitation de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON est de **78 hectares** (144 hectares dans le cadre de cette étude), soit une taille nettement supérieure aux moyennes intercommunale (70 ha), départementale (64 ha) et régionale (62 ha).

En ce qui concerne la répartition des terres mises en valeur par rapport à l'âge des exploitants, il est intéressant de noter que les moins de 50 ans utilisent 44 % de la SAU communale<sup>9</sup>.

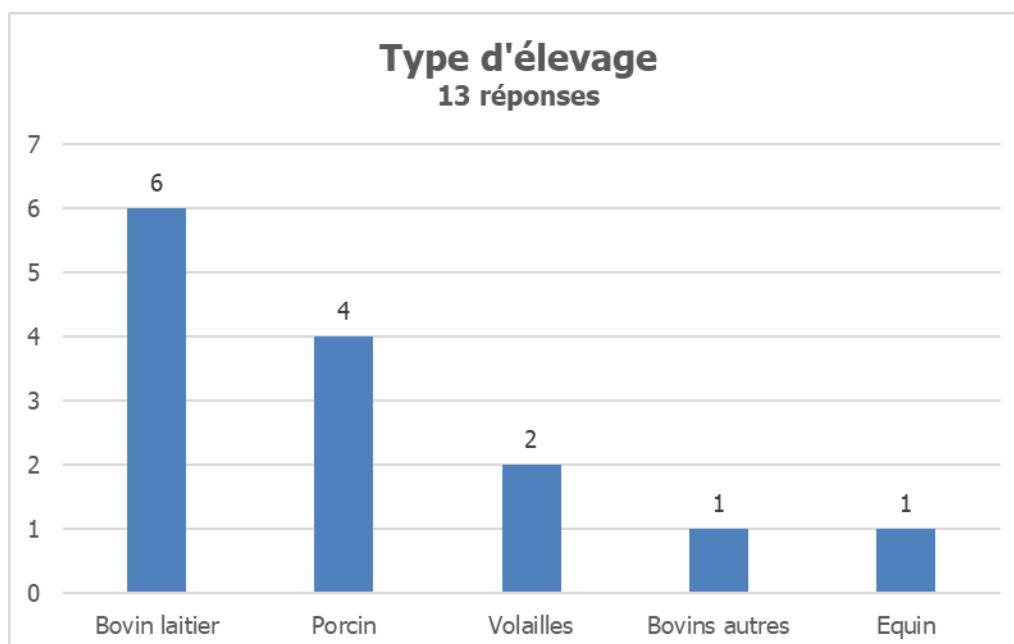
<sup>9</sup> En cas de structure sociétaire, seul l'âge du plus jeune exploitant a été pris en compte.





### 3.7.4 Productions agricoles : un élevage de bovins laitiers dominant et quelques activités complémentaires

Le graphique ci-dessous met en évidence les types d'élevage sur la commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON.



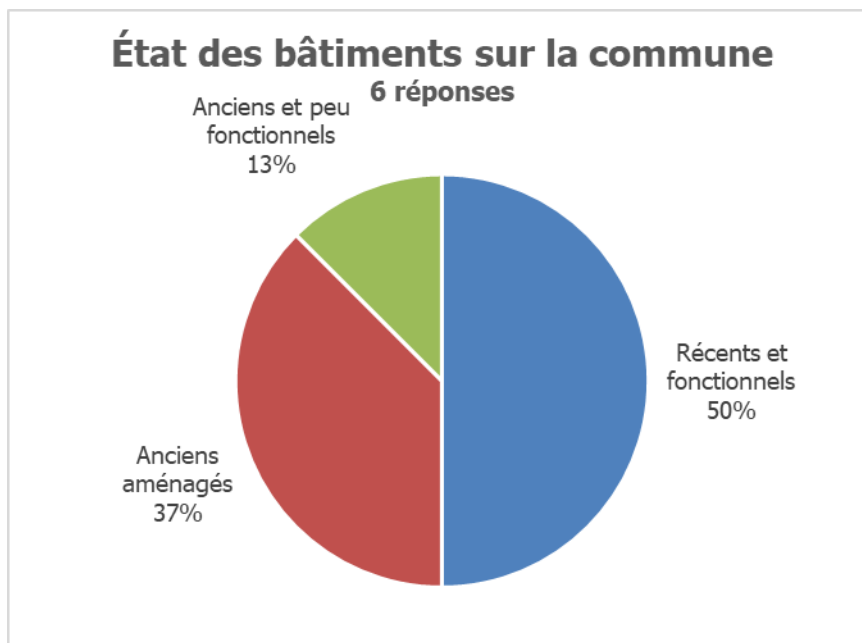
**84 % des exploitations comptent au moins un élevage (16/19).** Seules 3 exploitations ne font pas d'élevage (polyculture).

La production dominante sur la commune est l'élevage de bovins laitiers, présent dans 6 exploitations.

Enfin, **43 % des exploitations réalisent une activité complémentaire (3/7)** : 2 du photovoltaïque et 1 une pension de

chevaux.

### 3.7.5 État des bâtiments : très peu de bâtiments vieilliss



83 % des exploitations déclarent avoir des bâtiments fonctionnels, qu'ils soient anciens ou récents.

Seule 1 exploitation déclare posséder des bâtiments anciens et peu fonctionnels. Le chef d'exploitation le plus jeune de l'exploitation concernée a 53 ans.

### 3.7.6 Régime sanitaire : 5 ICPE sur 6 élevages

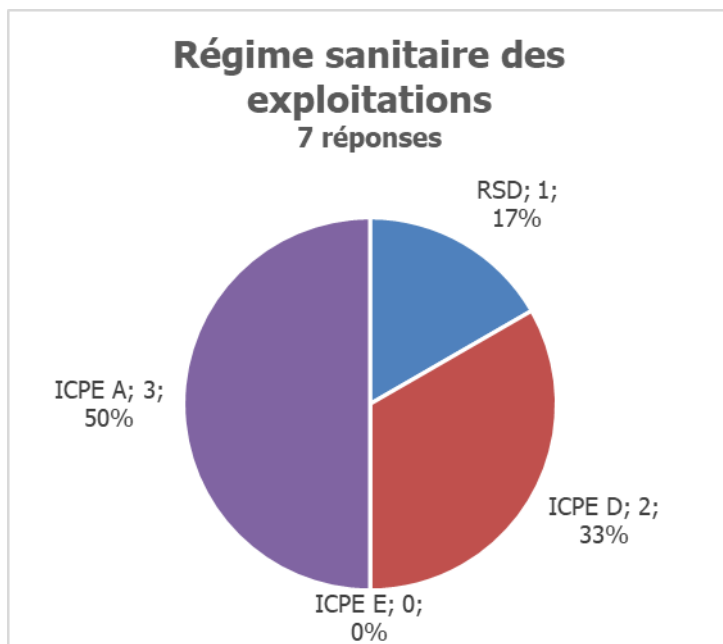
Les élevages agricoles ou la détention d'animaux, en fonction de la nature de leur cheptel et de l'importance de celui-ci, relèvent soit du Règlement Sanitaire Départemental (RSD), soit du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Ces polices sanitaires déterminent les conditions dans lesquelles l'activité doit se pratiquer : état des bâtiments, bruit, pratiques agricoles (épandage, etc.), éloignement vis-à-vis des tiers, etc.

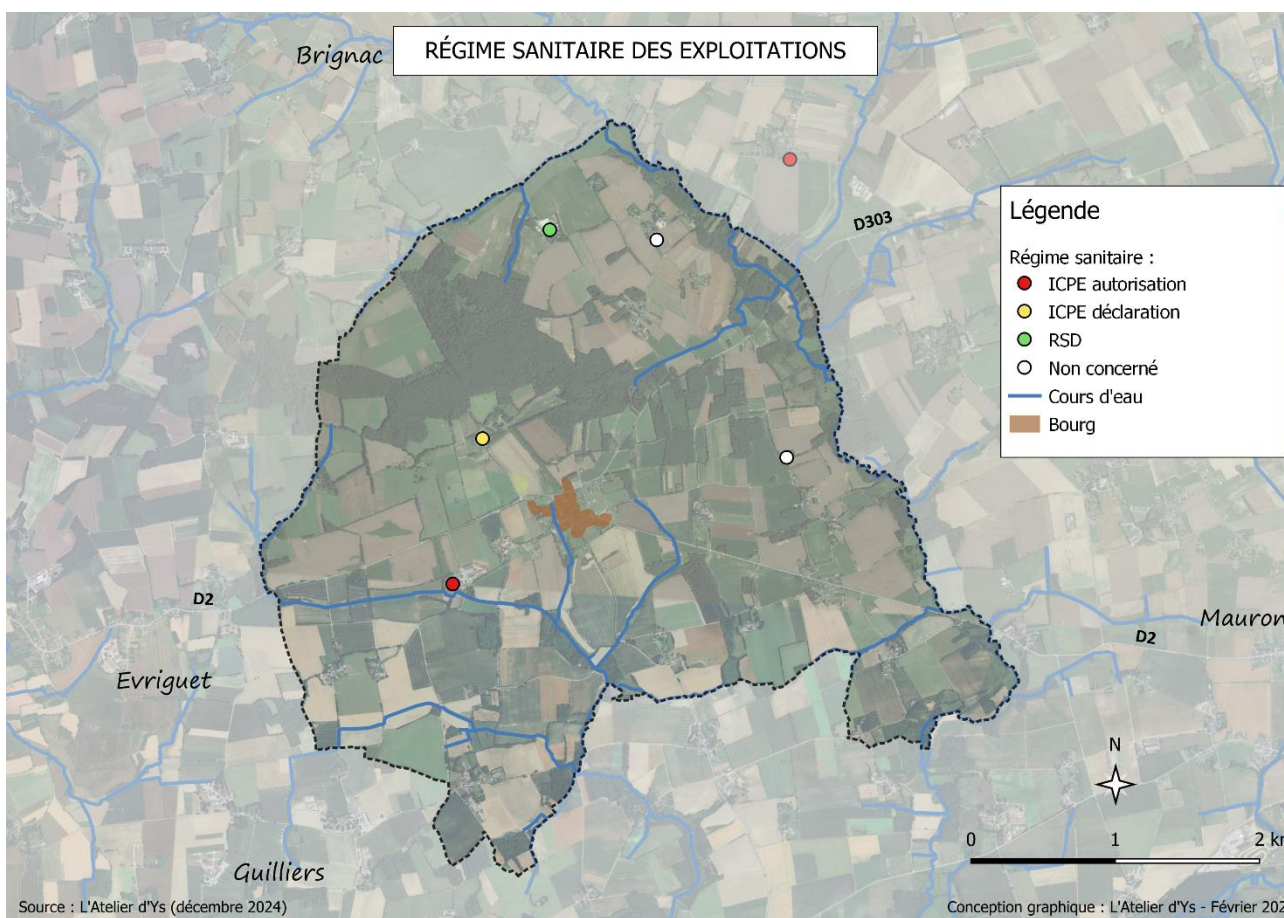
Pour cette dernière, il convient de savoir que :

- les élevages relevant du RSD se voient imposer, pour leurs bâtiments abritant des animaux, des stockages d'effluent, des jus d'ensilage ou des eaux de lavage, une distance de 50 mètres par rapport aux tiers.
- les élevages relevant du régime des ICPE se voient imposer, pour tous leurs bâtiments et installations agricoles, une distance de 100 mètres par rapport aux tiers. À noter qu'une distance d'éloignement supérieure peut être imposée.

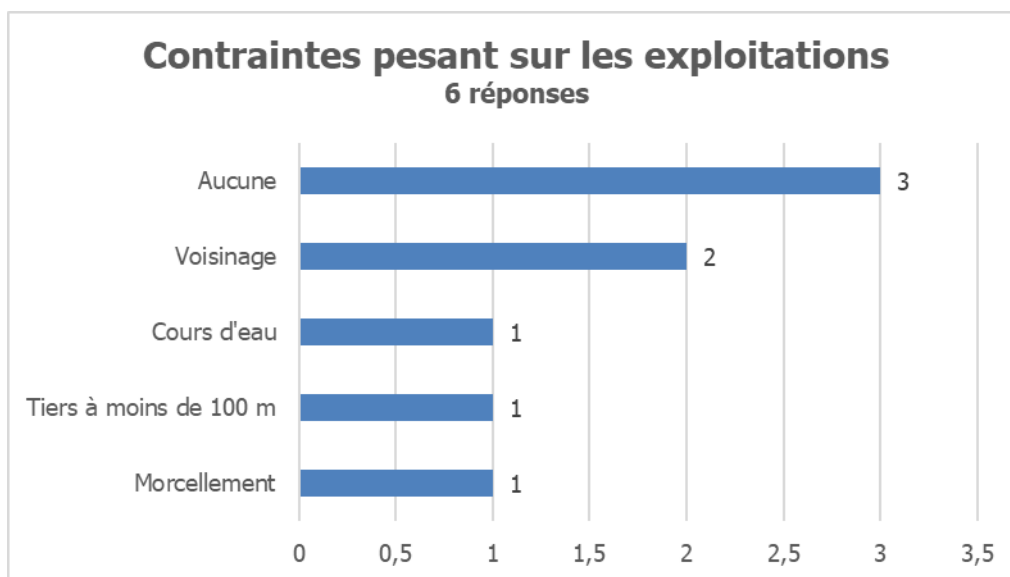
Comme le montre le graphique ci-dessous, sur les 7 exploitations ayant répondu au questionnaire, il existe 1 exploitation soumise au règlement sanitaire départemental, 2 ICPE soumises à déclaration et 3 ICPE soumises à autorisation. Une exploitation n'est pas concernée par l'élevage.



La carte ci-dessous indique la localisation et le régime sanitaire des élevages de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON.



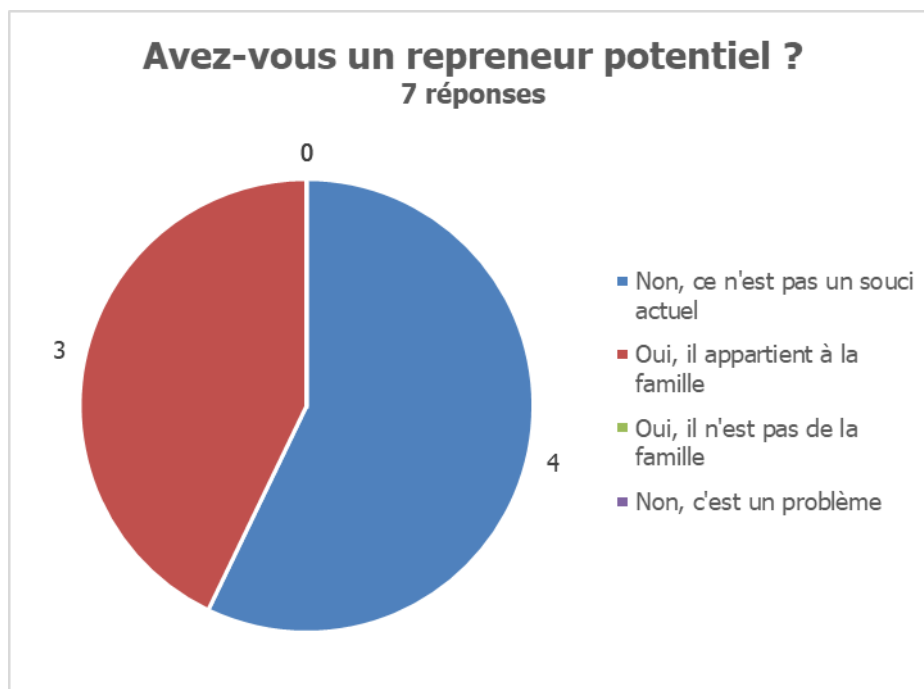
### 3.7.7 Contraintes rencontrées : quelques problèmes de voisinage



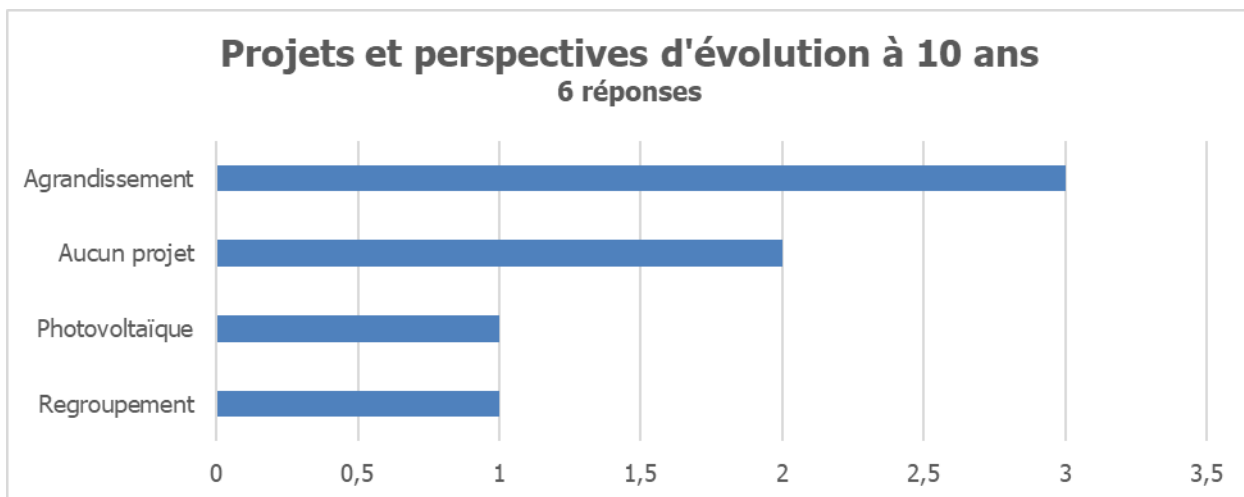
Notons que la moitié des exploitations ayant répondu déclarent ne rencontrer aucune contrainte liée aux problématiques foncières.

Les principales contraintes pesant sur les exploitations de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON sont liées au voisinage.

### 3.7.8 Avenir des exploitations agricoles : aucun problème de reprise signalé et une tendance à l'agrandissement



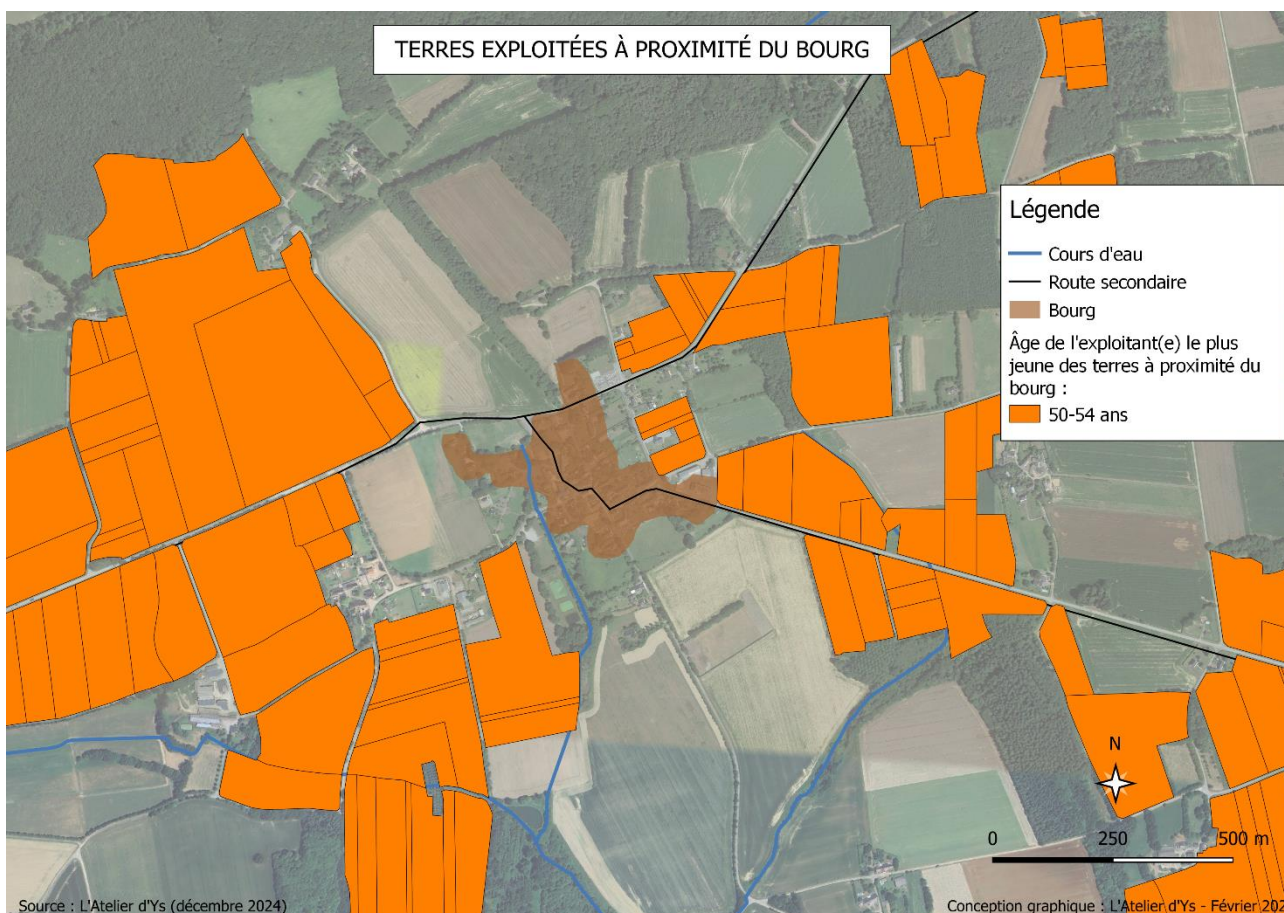
Parmi les 7 exploitations ayant répondu à la question d'un repreneur potentiel, **toutes déclarent qu'il ne s'agit pas d'un souci actuel**. Parmi elles, 3 exploitations ont déjà un repreneur potentiel dans la famille.



Enfin, pour la décennie à venir, le projet le plus fréquemment cité est l'agrandissement. Par ailleurs, 4 exploitations sur les 6 répondants déclarent rechercher du foncier.

2 exploitations déclarent ne pas avoir de projet dans la décennie à venir.

### 3.7.9 Les terres exploitées à proximité du bourg



## 3.8 Les autres secteurs d'activités

### La zone artisanale

Un secteur consacré aux activités économiques, de gestion communale, est implanté à l'est du bourg de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON, le long de la D2. Il occupe une emprise de 0,6 hectare et accueille un établissement de commerce de gros agricole de la société Demeuré.



*Périmètre du secteur artisanal de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON*

### Les commerces de proximité et autres activités économiques

SAINT-BRIEUC-DE-MAURON compte un commerce dans son bourg : le bar-restaurant Au Café Vagabond. Il s'agit d'une propriété communale mise en gestion avec le gîte communal via un bail commercial.

Un marché réunissant quelques stands – boulangerie, vrac alimentaire – a lieu le vendredi soir.



*Le bar-restaurant*

SAINT-BRIEUC-DE-MAURON accueille également quelques entreprises dans son bourg et en campagne, notamment dans les secteurs du bâtiment et de la création.

## SYNTHÈSE

La proportion d'actifs briochins ayant un emploi est nettement inférieure aux niveaux intercommunal et départemental.

Par ailleurs, la commune est marquée par une mobilité professionnelle plutôt élevée comparativement aux chiffres de l'EPCI et du département.

Le taux de chômage de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON, en hausse ces dernières années, se situe désormais bien au-dessus des moyennes intercommunale et départementale.

Enfin, la superficie agricole utilisée moyenne par exploitation est supérieure à SAINT-BRIEUC-DE-MAURON que dans le reste de l'EPCI et du département.

### Quelques chiffres-clés

	<b>Commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON</b>	<b>Ploërmel Communauté</b>	<b>Département du Morbihan</b>
Proportion d'actifs ayant un emploi parmi les 15-64 ans en 2021	51,9 %	68,5 %	66,3 %
Part d'actifs résidents en 2021	23,6 %	30,4 %	30,6 %
Taux de chômage en 2021	15,3 %	9,4 %	10,5 %
Superficie agricole utilisée moyenne par exploitation agricole en 2020	78 ha	70 ha	64 ha

### Enjeux

- Proposer des possibilités d'implantation pour des entreprises locales ou de nouvelles entreprises afin d'accroître le nombre d'emplois sur la commune, disposer de nouvelles ressources financières, dynamiser la vie locale, mais aussi limiter les navettes domicile-travail.
- Respecter les principes d'équilibre entre le développement, l'activité agricole et la protection des espaces naturels ainsi que des paysages.
- Maintenir et développer les activités, les services et les commerces pour assurer la diversité des fonctions urbaines de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON.



## 4 Les déplacements

### 4.1 Le réseau de voiries

Le bourg de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON est traversé par la RD 2, reliant vers l'ouest La-Trinité-Porhoët et vers l'est Mauron.

Le maillage viaire du bourg se fait principalement autour de cette RD 2, qui sinue dans le bourg. En effet, le réseau de voiries secondaires, destiné à desservir les différents quartiers du bourg, se raccorde essentiellement à cet axe.

### 4.2 Les déplacements automobiles

L'automobile reste prépondérante dans les moyens de déplacement : en effet, en 2021, sur 140 ménages recensés, 133 (soit **94,8 %**) possèdent au moins une voiture.

Ce taux de motorisation des ménages briochins est supérieur à la moyenne intercommunale (90,6%).

### 4.3 Les transports collectifs

#### Les cars

SAINT-BRIEUC-DE-MAURON ne figure sur aucune ligne du réseau de transports en commun (autocars) BreizhGo, géré par la Région Bretagne.

#### Le réseau intercommunal de voyage

Le réseau intercommunal de voyage (RIV) propose, aux habitants et habitantes de Ploërmel Communauté, un réseau de bus, de covoiturage, de location de vélos à assistance électrique et de la location de voitures et scooters.

SAINT-BRIEUC-DE-MAURON figure sur la ligne n°2 Ploërmel <> Mauron du RIV. **Un arrêt existe sur la commune** : Mairie.

SAINT-BRIEUC-DE-MAURON est également desservie par le transport à la demande qui permet de rejoindre Mauron.

#### Le ramassage scolaire

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les transports scolaires à destination des collèges et lycées sont organisés par la Région Bretagne.

#### Le covoiturage

Il n'existe pas d'aire de covoiturage sur le territoire communal de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON.

## 4.4 Les mobilités douces

### 4.4.1 Les liaisons fonctionnelles

#### Les liaisons piétonnes

Au sein du bourg, les trottoirs sont pour la plupart bien dimensionnés pour permettre une circulation piétonne entre les zones d'habitat, l'école et les autres équipements.

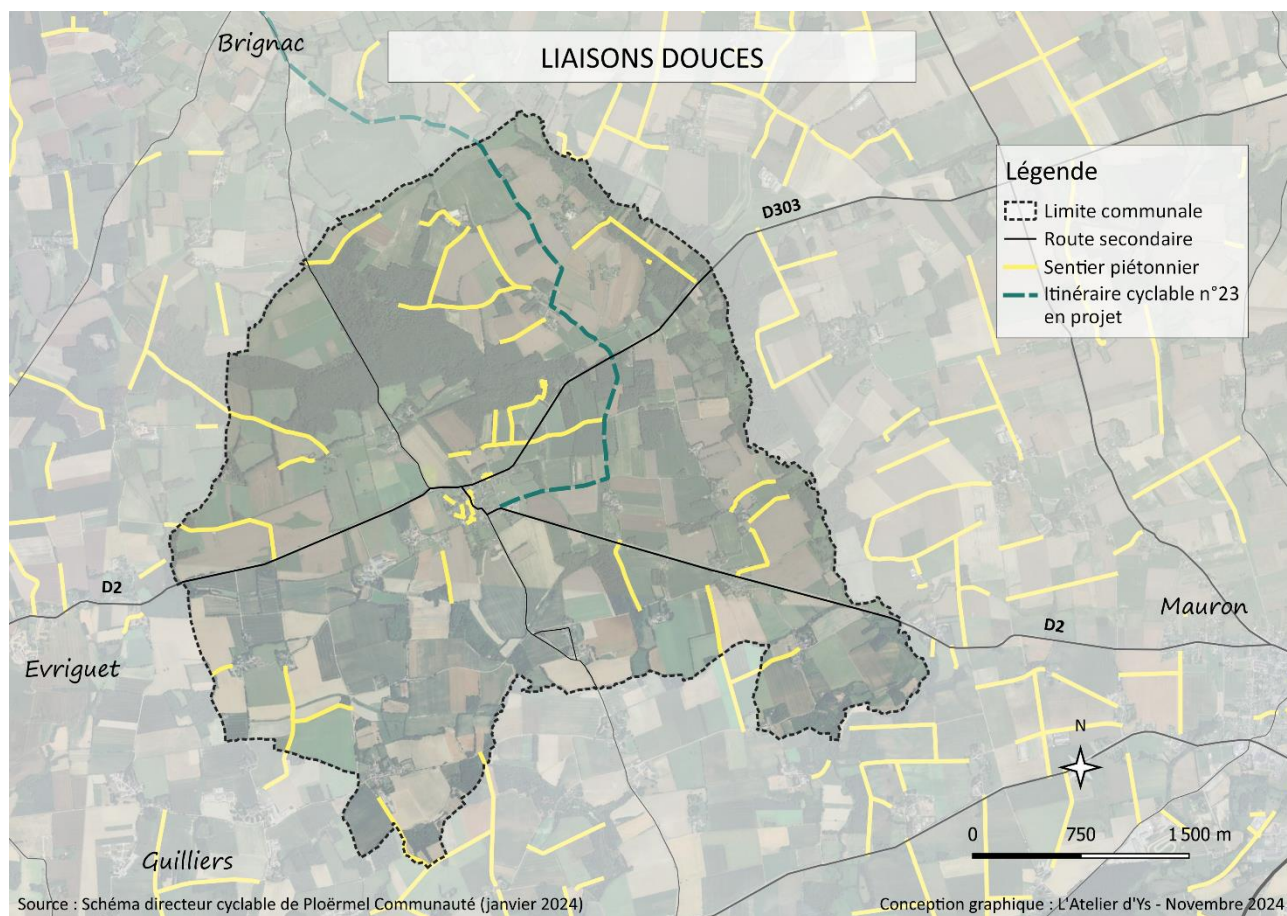
En-dehors du bourg, il s'agit essentiellement de routes à double sens sur une ou deux voies sans véritable accotement sécurisé pour les piétons.

Quelques sentiers piétonniers maillent le territoire de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON, par exemple aux abords de l'aire de loisirs des Mafrais, sans pour autant constituer de véritable continuité.

#### Les liaisons cyclables

Un Schéma directeur cyclable a été approuvé par le Conseil communautaire de Ploërmel Communauté le 18/01/2024. Celui-ci dresse l'état des lieux des dispositifs existants et de ceux à créer sur le territoire.

SAINT-BRIEUC-DE-MAURON est concernée par l'itinéraire n°23 Brignac-Saint-Brieuc-de-Mauron.



La création de cet itinéraire est préconisée entre les bourgs de Brignac et de Saint-Brieuc-de-Mauron sur 5,7 km. Il s'agit principalement d'une voie verte sur route sur les 5,1 km de voies communales, ainsi que de la création de 0,7 km de voie verte sur la route départementale sur le territoire de Brignac. L'aménagement de l'itinéraire est prévu pour la

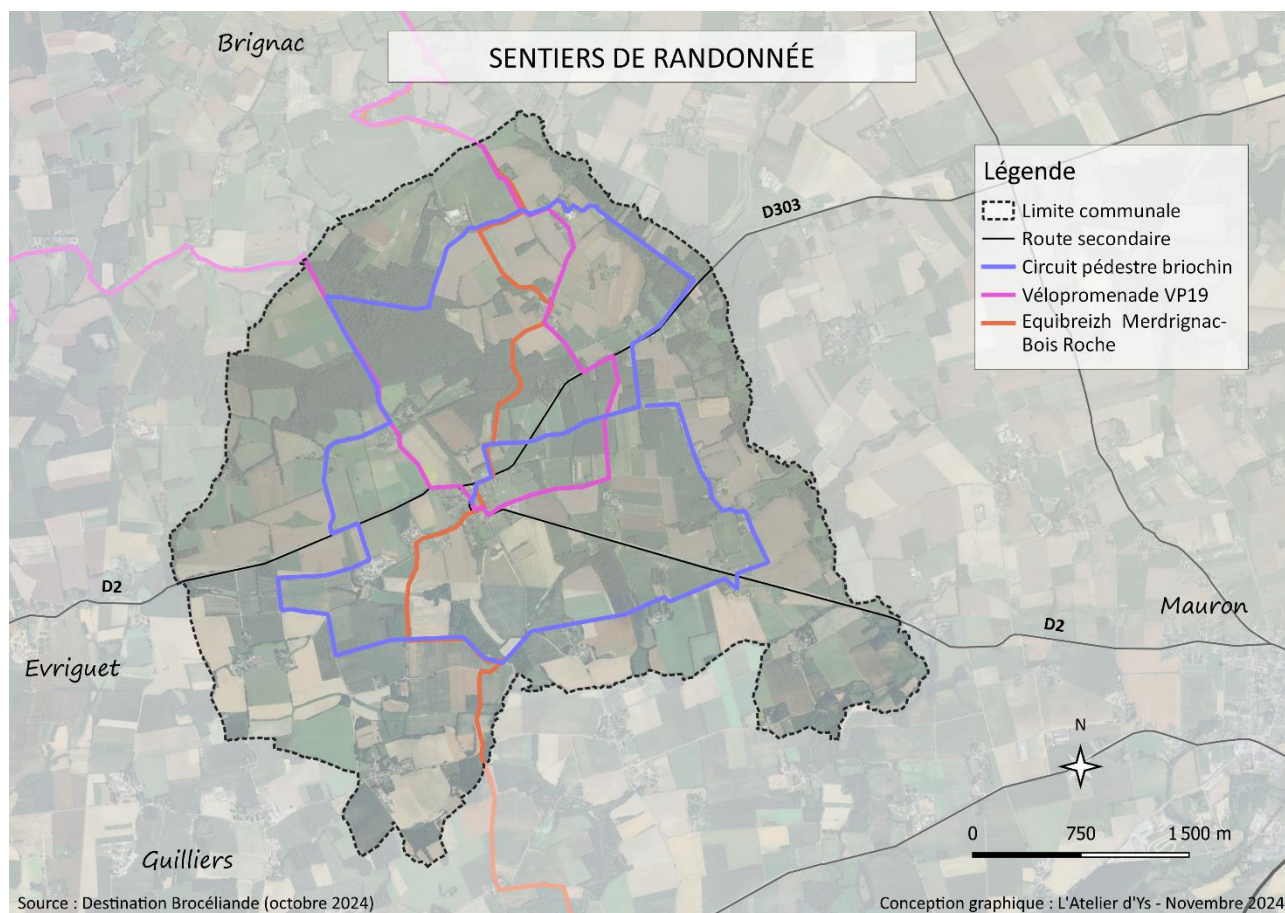
tranche de travaux 2027-2029. « Cet itinéraire relie les communes de Brignac et de Saint-Brieuc-de-Mauron en suivant des voies communales existantes pour limiter la création d'infrastructure. Les voies seront transformées en voie verte en limitant l'accès aux véhicules et en baissant la vitesse maximale à 30 km/h. Le tracé passe au sud de la départementale en passant par les lieudits La Ville Serein, La Clôture, et Les Coudrais. Un passage sur la route départementale RD134 reste indispensable sur 700 m. Si nous préconisons ici la construction d'une voie verte pour sécuriser les cyclistes, une réflexion sera à avoir entre les différents acteurs pour proposer l'aménagement adéquat. En effet, le trafic observé sur la route départementale est de 238 véhicules par jour », ajoute le Schéma directeur cyclable.

Le Schéma directeur cyclable précise qu'il est par ailleurs nécessaire d'assurer un stationnement sécurisé aux abords des arrêts de bus pour encourager l'intermodalité. À SAINT-BRIEUC-DE-MAURON, les habitants des communes non desservies par le RIV pourront se rendre à vélo à l'arrêt situé à la mairie via le réseau cyclable et laisser leur vélo dans l'abri sécurisé avant de prendre le bus.

#### 4.4.2 Les sentiers de randonnée

En matière de randonnée, trois itinéraires sur la commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON sont mis en valeur par l'office de tourisme de Ploërmel Communauté :

- Le circuit pédestre briochin, d'une longueur de 15 km ;
- La boucle de vélo-promenade (VP) 19, d'une longueur de 19 km ;
- Le tronçon de randonnée équestre Equibreizh Merdrignac-Bois Roche, d'une longueur de 35,5 km.

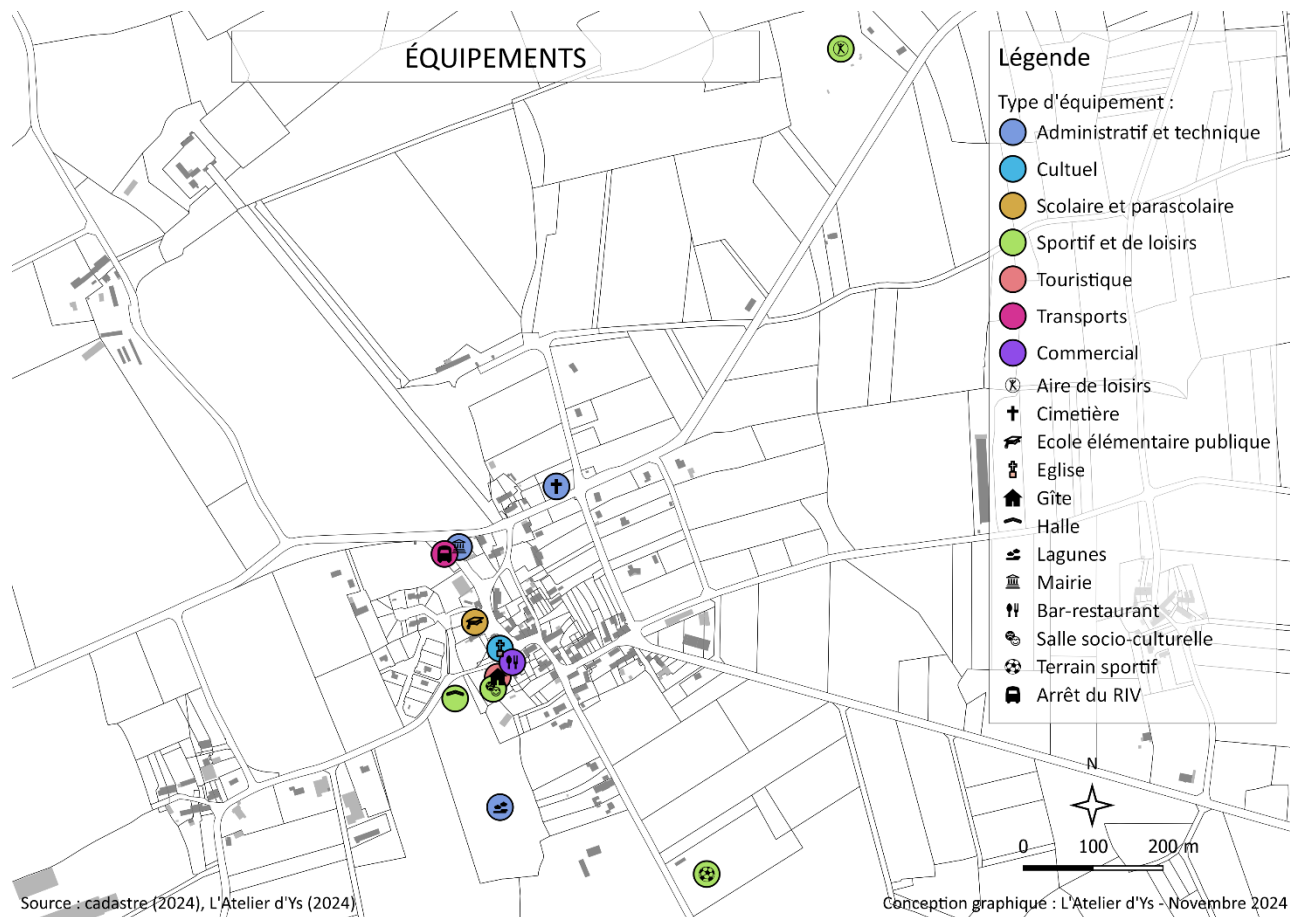


## Enjeux

- Favoriser les dispositifs qui permettent de réduire l'utilisation de l'automobile.
- Privilégier une urbanisation future proche du bourg pour encourager la marche vers l'école et les autres équipements.
- Consolider et développer le réseau de continuités douces, tant pour faciliter ce mode de déplacement pour les habitants que pour valoriser le cadre de vie dans l'esprit du développement durable.

## 5. Le fonctionnement urbain

La plupart des équipements de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON se situent dans le bourg.



### 5.1 Les équipements administratifs

La mairie se situe au nord du bourg, au 10 rue du Camet.



*La mairie*

Un bus France Services est stationné sur la commune un mardi après-midi sur deux pour aider les habitants et habitantes dans leurs démarches administratives.

## 5.2 Les équipements scolaires et périscolaires

SAINT-BRIEUC-DE-MAURON est dotée d'une école, l'école élémentaire publique La Ville aux Oies, située 1 rue de Camet. Cet établissement accueille une vingtaine d'élèves du CE1 au CM2. Il fonctionne en regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec l'école Marie-Louise Gastard de Brignac, qui accueille les élèves de la PS au CP.



*L'école élémentaire publique La Ville aux Oies*

Les services de cantine et de garderie périscolaire sont assurés par la municipalité et s'effectuent sur place.

### 5.3 Les équipements culturels, sportifs et de loisirs

Sur son territoire communal, SAINT-BRIEUC-DE-MAURON dispose :

- D'une salle socio-culturelle d'une capacité de 170 personnes, située 5 rue de la Ville aux Oies ;
- Du gîte de la Ville aux Oies, également situé 5 rue de la Ville aux Oies. Propriété communale mise en gestion avec le bar-restaurant Au Café Vagabond, elle comprend 8 chambres pour une capacité de 15 personnes, dont une chambre pour personnes à mobilité réduite, et une cuisine équipée ;
- D'une halle couverte, également située rue de la Ville aux Oies, servant notamment pour des événements ;
- D'un complexe sportif composé d'un terrain enherbé, d'un local et d'un parking, situé au sud du bourg, à La Ville Jourdan ;
- De l'aire de loisirs des Mafrais aménagée autour d'un plan d'eau avec des tables, des bancs, des jeux pour enfants, un terrain de pétanque et des cheminements piétons.



*La salle socio-culturelle et le gîte de la Ville aux Oies*



*La halle*



*Le complexe sportif*

## 5.4 La vie associative

On dénombre quelques associations sur la commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON, notamment le comité d'animation, l'association Église et patrimoine, l'amicale laïque, l'association communale de chasse agréée.

### Enjeux

- Offrir les moyens aux associations de fonctionner grâce à des équipements appropriés.



## Synthèse du diagnostic socio-économique

	ATOUTS	CONTRAINTES
<b>Démographie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Population à taille humaine</li> <li>- Part des 15-29 ans en progression</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Population en forte baisse</li> <li>- Solde migratoire qui chute</li> <li>- Vieillesse de la population</li> </ul>
<b>Habitat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution de la part des très grands logements</li> <li>- Parc locatif social dans la moyenne intercommunale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fort taux de vacance</li> <li>- Nombreuses résidences secondaires</li> <li>- Typologie peu diversifiée</li> <li>- Très faible taux d'appartements et de locataires</li> <li>- Quelques résidences principales sans confort</li> </ul>
<b>Activité économique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence d'un commerce dont les locaux sont communaux</li> <li>- Secteur en sortie de bourg réservé à l'activité économique</li> <li>- Secteur tertiaire dominant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de chômage en hausse et très élevé</li> <li>- Revenus inférieurs à ceux du territoire</li> </ul>
<b>Déplacements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêt du RIV dans le bourg</li> <li>- Plusieurs sentiers de randonnée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de desserte par les cars BreizhGo</li> <li>- Mobilité professionnelle assez élevée</li> <li>- Dépendance à la voiture</li> </ul>
<b>Fonctionnement urbain</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence d'une école en RPI et des services périscolaires</li> <li>- Plusieurs équipements pour l'accueil événementiel et touristique</li> <li>- Des équipements de sports et loisirs</li> <li>- Passage du Bus France Services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de perte d'attractivité du bourg en cas d'éloignement de l'habitat.</li> </ul>